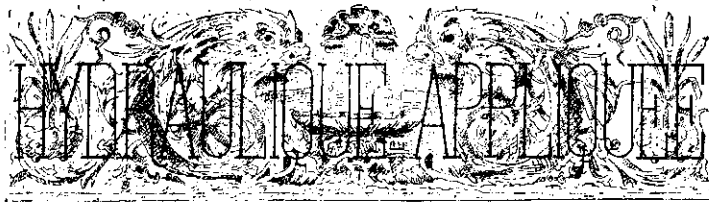


# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## LES RÉCEPTEURS HYDRAULIQUES

— SUITE —

Avant de décrire en détail les divers récepteurs hydrauliques, nous les passerons rapidement en revue de manière à permettre au lecteur d'avoir une vue d'ensemble de ces moteurs et de leurs applications dans chaque cas de la pratique.

Les roues à augets en dessus peuvent être avec ou sans tête d'eau.

La première disposition comporte un canal d'amenée, qui déverse son eau, sur le sommet de la roue, à pleine section, c'est-à-dire sans l'interposition d'une vanne plongeant plus ou moins dans la nappe d'eau pour en limiter le débit. L'eau s'écoulant ainsi librement doit présenter une lame d'épaisseur constante, ce système convient donc dans le cas où le niveau d'amont est à peu près invariable.

Lorsque ce niveau et le débit sont susceptibles de varier, on a recours à la tête d'eau. Le canal se termine alors par une vanne verticale qui permet de régler l'orifice d'écoulement suivant la hauteur de la lame d'eau qui forme une charge plus ou moins élevée au-dessus de cet orifice.

Ces roues sont employées pour des chutes de 3 à 12 mètres et des débits de 500 à 1500 litres au plus. La seconde roue tourne à plus grande vitesse et peut débiter par conséquent plus d'eau à dimensions égales. La considération de la vitesse est intéressante quand il s'agit d'actionner des machines, comme les dynamos, qui marchent à grande vitesse, et des usines à résistance variable. La roue fonctionnant à une allure plus vive sera alors préférable, parce qu'elle permettra de simplifier les trains d'engrenages et toutes les transmissions et jouera d'autre part le rôle de volant susceptible de régulariser le mouvement, malgré les variations de charge momentanées.

Lorsque le niveau d'aval est variable, on est obligé de changer la direction du canal de fuite, de manière à ce que les aubes ne tournent pas en sens inverse du courant dans ce canal. On peut néanmoins éviter ces travaux toujours onéreux en adoptant la roue en-dessus à buse, dans laquelle un ajutage fixé sur le fond du canal d'amenée dirige la lame liquide dans une direction en retour qui fait tourner la roue dans le sens voulu.

La roue de poitrine est disposée pour recevoir l'eau sur le côté. Elle tourne donc dans le sens du courant d'aval et peut être noyée de 0<sup>m</sup>10 à 0<sup>m</sup>12 dans le canal de fuite, comme la roue précédente. L'eau arrive par un vannage à persiennes qui dirigent les filets liquides suivant les aubes de la roue.

Il est évident que ces machines conviennent aux faibles chutes et on les utilise pour des différences de niveau de 2<sup>m</sup>60 à 3 mètres et lorsque les deux niveaux d'amont et d'aval sont susceptibles de varier.

Dans ces diverses roues, l'eau s'échappe des aubes avant que celles-ci soient arrivées, en tournant, au bas de leur course ; une

partie du travail du poids de l'eau est ainsi perdue. Pour remédier à cet inconvénient, on enchâsse pour ainsi dire le quart inférieur de la roue, du côté amont, dans un coursier circulaire qui vient obstruer les augets et s'oppose au déversement anticipé du liquide.

Ce coursier, outre qu'il exige des dépenses supplémentaires d'installation, présente aussi l'inconvénient de laisser passer une quantité d'eau notable si le jeu entre le coursier et la roue est trop considérable ou, si celui-ci est insuffisant, d'occasionner des frottements de la roue contre ce coursier.

La roue de l'ingénieur Millot est combinée pour assurer le maintien de l'eau dans les augets jusqu'au point le plus bas de leur course, tout en supprimant le coursier. A cet effet, les augets très profonds sont disposés de manière à pénétrer les uns dans les autres et l'aube extérieure se développe en s'incurvant suivant la circonférence extérieure. Les parties antérieures des aubes se recouvrent donc presque entièrement deux à deux, ce qui exige que l'eau soit introduite par la partie intérieure des augets.

Toutes les roues précédentes reçoivent l'eau au-dessus du centre ; on construit aussi la roue de côté, tournant dans un coursier circulaire et recevant l'eau au-dessous du centre.

Dans le cas de la roue sans tête d'eau, le canal d'amenée se termine par un col de cygne, faisant suite au coursier circulaire et contre lequel s'appuie une vanne plongeante, au-dessus de laquelle l'eau s'écoule en déversoir dans la roue.

Cette roue est employée pour les chutes de 1 mètre à 1<sup>m</sup>50. Lorsque le niveau d'amont et le débit sont variables, on emploie l'alimentation par vannage à tête d'eau. Le liquide s'écoule sous l'orifice de levée de la vanne.

Dans ces roues, les aubes ne sont pas comprises entre deux joues portées par les bras de la machine, et l'eau est maintenue par un coursier en maçonnerie, présentant deux parois latérales ou bajoyers qui sont en prolongement de celles du canal d'amenée.

La roue-siphon de Sagebien est encore une roue de côté, mais elle est construite sur un principe différent. Les aubes de grande hauteur sont planes et disposées obliquement et non suivant les rayons du cercle. L'eau entre dans la roue en passant au-dessus de la vanne en col de cygne, mais non pas en tombant comme dans le cas d'un déversoir. L'eau remplit successivement les augets qui plongent dans l'eau du canal d'amenée et prend à l'intérieur de ces vases le même niveau que dans le bief.

Cette roue fonctionne ainsi comme un compteur d'eau et son débit est proportionnel à sa vitesse. Elle convient aux faibles chutes de 0<sup>m</sup>60 à 2<sup>m</sup>60, et peut dépenser un grand volume d'eau par seconde. Mais elle est d'une construction coûteuse, à cause de ses grandes dimensions, et d'une vitesse faible qui la rend peu apte à actionner des outils à résistance variable, à moins d'interposer sur les arbres de transmission un volant régulateur.

Les roues en dessous sont caractérisées par ceci que l'alimentation se fait par une vanne de fond qui dirige l'eau contre les aubes inférieures de la roue. Dans ce cas, l'eau n'agit plus par son poids, mais seulement par sa force vive. Cette roue s'emploie pour des chutes généralement inférieures à 1 mètre. Elle est de construction simple, à grande vitesse et par suite à grand débit par mètre de largeur.

Le rendement de la roue en dessous, à aubes planes, est inférieur à celui des roues de côté. Poncelet a amélioré notablement ce rendement en remplaçant les aubes planes par des aubes cour-

bes et en creusant le radier suivant une surface cylindrique, à l'extrémité de laquelle l'aube courbe vient se raccorder tangentielle-ment. L'eau pénètre ainsi sans choc dans l'aube et le rendement s'élève de 35 à 60 0/0.

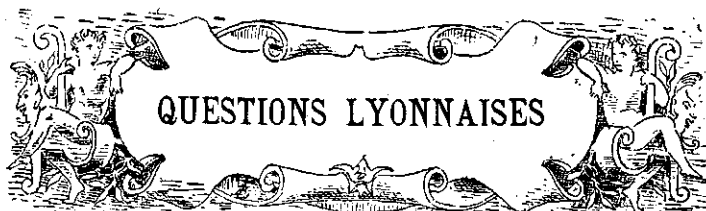
Les roues pendantes ou flottantes sont les plus simples que l'on puisse imaginer, les aubes sont planes et viennent plonger l'une après l'autre dans le courant; ces roues fonctionnent donc en pleine rivière, sans retenue d'eau et sans vannage. Le mouvement est dû exclusivement à l'énergie cédée par la force vive du courant.

Lorsque le niveau est variable, la roue doit suivre les fluctuations de la rivière, telles sont les roues sur bateau et celles du système de l'ingénieur Colladon, disposées pour flotter au-dessus de l'eau, comme un tonneau à palettes.

Nous citerons, enfin, les roues américaines et notamment la roue Pelton, construite spécialement pour les hautes chutes. Le jet d'eau de la chute frappe directement les augets qu'il remplit et le travail s'effectue sous l'impulsion du jet et sous l'action du poids du liquide. Cette roue fonctionne donc dans des conditions intermédiaires entre celles des roues ordinaires et des turbines.

(A suivre.)

DYNAMIDOR.



### LE FUNICULAIRE DE SAINT-PAUL

Le funiculaire de Saint-Paul à Fourvière et Loyasse vient d'être enfin ouvert à l'exploitation.

Cette nouvelle ligne, qui est destinée à un grand avenir et dont le trafic prendra rapidement une importante extension, correspondra avec les principaux tramways urbains et de banlieue par les deux lignes de la Compagnie O.-T.-L. qui ont leur point de départ place Saint-Paul.

En outre, l'embarcadère des « Mouches » se trouve à proximité de la gare et, de cette dernière, on peut atteindre rapidement, à la rue d'Algérie, la ligne centrale qui conduira à la Croix-Rousse par le vieux funiculaire ou la rue de l'Annonciade. Les communications entre les deux collines seront ainsi bien améliorées et ces deux quartiers de la ville qui, jusqu'ici, ne pouvaient avoir de rapports fréquents, auront des relations beaucoup plus faciles.

On sait que la gare de départ se trouve sur la place Saint-Paul, à l'angle de la rue Juiverie et de la montée des Carmes. La ligne passe sous un tunnel de 463 mètres de longueur et aboutit non loin de la basilique et à quelques mètres de la tour du pavillon Gay.

A la gare d'arrivée, d'où l'on découvre le magnifique panorama des bords de la Saône, du massif du Mont-d'Or et du plateau de la Croix-Rousse, les voyageurs pour Loyasse, et ultérieurement la rue de Trion, quitteront le funiculaire pour prendre le tramway électrique qui les conduira à destination. Ce sera la partie la plus intéressante du parcours, et nombreux seront les étrangers qui prendront cette ligne pour jouir du splendide coup d'œil de la traversée du ravin des Dames du Calvaire sur le viaduc métallique qui domine la colline, voyageurs qui apporteront ainsi un nouvel élément de succès à cette intéressante entreprise lyonnaise.

Le point terminus est provisoirement situé à proximité de la porte principale du cimetière de Loyasse, en attendant l'exécution du prolongement qui desservira le quartier de Trion et dont la construction n'est pas encore commencée.

Le nouveau funiculaire et le tramway électrique, qui le prolongera vers la grande nécropole lyonnaise et le plateau si fréquenté

de Saint-Just, compléteront heureusement le réseau de nos lignes locales. Ils souderont, en quelque sorte, les parcours de la Compagnie de l'Ouest lyonnais, qui sillonnent la colline, aux quartiers de Vaise et du nord de Lyon, et faciliteront l'accès du cimetière de Loyasse de toutes les parties de la ville.

SINED

### LES NOUVEAUX TRAMWAYS

PROLONGEMENT DE LA LIGNE ARCHEVÊCHÉ-MONPLAISIR

Le *Journal officiel* vient de publier le décret d'utilité publique relativement à l'établissement dans la ville de Lyon, suivant les dispositions générales du plan visé, d'une ligne de traction mécanique destinée à transporter les voyageurs, et éventuellement des messageries, prolongeant jusqu'au chemin vicinal n° 45, dit du Vinatier, la ligne n° 1 du réseau des tramways de Lyon de l'avenue de l'Archevêché à Monplaisir.

« La présente déclaration d'utilité publique, dit le décret, sera comme nulle et non avenue, si les expropriations nécessaires pour l'exécution dudit tramway ne sont pas accomplies dans le délai nécessaire de deux ans à partir de la date du présent décret.

« La ville de Lyon est autorisée à pourvoir à la construction et à l'exploitation de la ligne de tramway dont il s'agit suivant les dispositions de la loi du 11 juin 1880, et conformément aux clauses et conditions du cahier des charges.

« Est approuvée la convention passée le 15 janvier 1900, entre le maire de Lyon, au nom de la ville, et la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon, pour la rétrocession du tramway sus-mentionné. »

LIGNE DE LYON A SAINT-LAURENT DE MURE

Le Conseil municipal s'occupe actuellement de la demande en concession de M. Haour pour un tramway à établir entre Lyon et Saint-Laurent-de-Mure, avec embranchement, formant ligne distincte, en dehors de notre ville, sur la commune de Sérézin.

Les deux lignes auraient comme tronçon commun le parcours suivant :

Elles partiraient de la place Raspail, suivraient les rues Cavenne, de la Vitriolerie, de Béarn et Chevreul, puis rejoindraient, à travers des terrains particuliers à exproprier, le chemin du Vivier jusqu'à la route nationale n° 7, pour emprunter enfin le chemin vicinal d'intérêt commun n° 7 jusqu'aux limites de la commune.

La largeur de la voie serait de 1 mètre et celle du matériel roulant de 2<sup>m</sup>30; le système de traction serait celui dit « à trolley » avec fil aérien. Les deux lignes seraient affectées à la fois au service des voyageurs et à celui des marchandises et, pour assurer ce dernier service, une gare reliée à la gare de la Mouche par une voie de raccordement serait établie chemin du Vivier.

La Commission municipale, qui a étudié l'affaire, formule quelques réserves au sujet du passage de ce tramway dans certaines rues étroites. Elle demande quelques modifications pour assurer plus convenablement la circulation publique, modifications de détails qui seront sans doute acceptées par le demandeur en concession.

### LES GRILLES DU PARC DE LA TÊTE-D'OR

— SUITE —

MENTION. — *Un Gone.*

Ce projet nous montre, pour l'entrée principale, une barrière à cinq portes de mêmes dimensions, séparées par des pilastres métalliques et dont les trois centrales sont réservées aux voitures. Deux pilônes en pierre, dans lesquels s'amorce la clôture du Parc, terminent cette barrière. L'auteur présente, en même temps, une variante dans laquelle les pyramides des pilônes sont remplacées par des lions tenant un écusson. Pour la rue Tête-d'Or, le projet

comporte une porte principale de 5<sup>m</sup>50 et deux portes secondaires de 3<sup>m</sup>80, séparées par des pilastres métalliques et reliant deux pavillons couverts par un étage mansardé.

L'ensemble est bien étudié, mais les barrières un peu lourdes de détail; l'ouverture centrale paraît insuffisante. En résumé, travail intéressant, d'un jeune probablement.

MENTION. — *Epi de blé.*

L'auteur a conçu pour l'entrée des Légionnaires un projet de grande barrière monumentale à trois parties : celle centrale de 5<sup>m</sup>50 avec arc décoratif et les deux autres de 3 mètres couvertes par des linteaux en fer forgé et séparées entre elles par des pilastres métalliques. Deux portes de 3<sup>m</sup>70 pour piétons, reliant cette barrière à deux pilastres en pierre, très riches et bien étudiés. Pour la rue Tête-d'Or, nous avons deux pavillons avec comble arrondi d'un aspect agréable et bien composés, reliés par une barrière à cinq portes dont celle centrale de 5<sup>m</sup>60 de largeur et séparée des contiguës, n'ayant que 3<sup>m</sup>70 par des pilastres métalliques. Ces trois portes sont reliées à celles de 3<sup>m</sup>50, réservées aux piétons, par des pilastres en pierre. L'entrée rue Montgolfier reproduit la précédente, mais avec trois portes et sans pavillons.

En résumé, projet bien présenté et ayant des qualités remarquables par le Jury.

MENTION. — *Deux Timbres poste.*

Entrée des Légionnaires : grande barrière avec porte principale couronnée par un arc monumental avec écusson de la Ville, séparée des deux autres, de 2<sup>m</sup>60, à un vantail, par des pilastres métalliques très décorés et surmontés de vases. Deux pilastres en pierre de bonne composition séparent ces portes de deux portillons de 1<sup>m</sup>50 terminant la barrière qu'ils raccordent avec la clôture du Parc.

Entrée Tête-d'Or : une barrière de trois portes, dont la principale de 5 mètres de largeur reproduit celle des Légionnaires, sans le couronnement ; les deux autres de 2<sup>m</sup>60 ont jambage et couverture en pierre ; le tout relie deux pavillons couverts par de grandes toitures renfermant un étage pouvant être habité ; mais où est l'escalier ?

Ensemble agréable, très pittoresque, pavillons bien silhouettés, projet montrant un timide essai d'art nouveau, bien dessiné et rendu avec habileté.

(A suivre.)

ALAMBERT.

## SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE

DE LYON

### DISTRIBUTION SOLENNELLE DES RÉCOMPENSES

Il y avait foule dimanche 9, à la Salle des Réunions industrielles du Palais du Commerce, où la Société académique d'architecture de Lyon, dans une séance solennelle, distribuait les prix de ses concours ainsi que les récompenses qu'elle décerne, en son nom et au nom de la Chambre syndicale des entrepreneurs, aux contre-maîtres et aux ouvriers du bâtiment qui se sont fait remarquer par leur bonne conduite, leur assiduité au travail et leurs capacités professionnelles.

Nous avons eu maintes fois occasion d'exprimer le haut intérêt social et professionnel de cette institution, et l'assistance, plus nombreuse encore que les années précédentes, témoignait combien sont appréciées dans le monde du bâtiment les récompenses accordées annuellement à l'élite des travailleurs de la corporation. L'émulation ainsi créée est des plus salutaires, et l'hommage public ainsi rendu aux modestes collaborateurs est un enseignement et un encouragement qui, à en juger par le nombre et la valeur des lauréats, continuera longtemps encore à être imité.

La séance était présidée par M. BISSUEL, qui avait à ses côtés MM. PERRET, conseiller de préfecture, représentant M. le Préfet du Rhône empêché ; LAGRANGE, président du Conseil général ; LESSELIER, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs ; PAUFIQUE, délégué par le Président de la Chambre de commerce ; GOUVERNE, juge au Tribunal de commerce ; FOURNIER, président du Conseil des prud'hommes ; JACQUET, président de l'Union Architecturale ; LANG, directeur de l'Enseignement professionnel ; GEORGE, doyen des architectes lyonnais et le nouveau Président de la Société ; DESJARDIN, vice-président ; ROUX-SFITZ, secrétaire ; THOUBILLON, secrétaire adjoint ; BOURBON, trésorier ; TARCHIER, archiviste de la Société et Président du Syndicat des architectes du Rhône ; HIRSCH, ancien président, architecte en chef de la ville.

De nombreux membres de la Société Académique, parmi lesquels : MM. PORTE, GIRARD, GENETY, DESPIERRE, ROUX-MEULIEN, PASCALON, ROGNAT, DUBUISSON, CATELAND, BERNARD, CHABANNES, CAHUZAC, RIOTTON, CHOMEL, MANIGOT, BENOIT, MONOT, CHEVALLET, BUREL, COTTET, NAQUIN DE LIPPENS, BLEIN, PELANJON, etc.

L'Harmonie Municipale salue l'entrée des membres du Bureau et des représentants des corps constitués, puis M. BISSUEL ouvre la séance, et prononce le discours suivant, à maintes reprises interrompu par de chaleureux applaudissements. Nous nous faisons un réel plaisir de le publier et de permettre ainsi à nos lecteurs de se rendre compte de la féconde activité de cette Société.

MESDAMES, MESSIEURS,  
MES CHERS CONFRÈRES,

Arrivé au terme du mandat que vous avez bien voulu me confier il y a deux ans, je vous dois l'honneur de présider pour la seconde fois cette cérémonie ; mais je vous dois plus encore : par votre bienveillant appui, vous avez singulièrement allégé une tâche qui, au début, me paraissait très lourde.

Et vous tous, particulièrement, mes chers confrères, membres du Bureau, par votre concours constant et dévoué, vous m'avez rendu la besogne si facile et si agréable qu'il me semble être encore au début de notre exercice.

Il y a deux ans, nous étions de *bons confrères, nous sommes aujourd'hui de bons amis.*

Grâce à l'assiduité du plus grand nombre de nos membres à nos séances mensuelles, notre Bureau s'est senti soutenu ; il en est résulté une cohésion complète et un entrain qui lui ont permis de produire des actes d'une *vitalité nouvelle.*

Les circonstances étaient telles, il est vrai, que des efforts inusités étaient nécessaires.

L'Exposition universelle de 1900 et le Congrès international des architectes ne pouvaient, à eux deux, laisser indifférente la plus ancienne Société de France.

L'Exposition, genre d'industrie toute française et surtout *parisienne*, qui a sans doute beaucoup de défauts, mais aussi beaucoup de qualités, parmi lesquelles *l'émulation!* l'émulation, qui provoque de sérieux efforts chez ceux qui font quelque chose et qui ont souci de leur profession.

Notre Société sentit l'aiguillon de l'émulation et nomma une Commission qui rassembla tous documents anciens et nouveaux et mit à contribution plusieurs de ses membres.

Elle réunit ses statuts et règlements, ses annales depuis sa fondation jusqu'en 1899, les cartons de ses concours d'architecture et d'archéologie, les ouvrages ou les monographies de monuments de Charvet, Chenavard, Dardel, Desjardin, Echernier, G. André ; les albums de photographies des œuvres modernes, de quelques-uns d'entre nous ; enfin, M. GEORGE fit pour la circonstance une notice

historique de la Société et offrit ses ouvrages d'archéologie qui avaient été couronnés à Paris par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Munis de ce bagage, nous adressons une demande de classement : on nous place à côté des charcutiers !...

Nous protestons, et nous entrons dans le groupement des Sociétés savantes, concentré à la Chambre de commerce.

Heureux d'être en si bonne compagnie, nous repartons pleins d'entrain ; mais, quelle amertume ! au dernier moment on nous accorde 39 centimètres 1/2 d'un rayon de vitrine ! l'espace manquait, les bâtiments étaient trop petits !!!

Mais, tout à coup, le ciel s'éclaircit ! le Conseil municipal de Paris nous invite à coopérer à l'Exposition de l'Art Public : emplacements gratuits, récompenses, etc., tout y était !...

Nous envoyons immédiatement ce qui n'avait pas trouvé place dans les 39 centimètres 1/2.

Mais le ciel s'assombrit encore : le Conseil municipal, lui aussi, a changé de couleur, et, le 15 novembre dernier, notre confrère parisien m'écrivait :

« Désolé, mon cher confrère, le changement du Conseil municipal nous a coupé bras et jambes !... il n'y a rien pour personne, pas même des compliments !... »

Nous avons eu cependant la satisfaction de voir récompensée, par une médaille d'argent, l'Association provinciale des architectes, dont notre regretté Journoud fut le président de fondation.

J'ai à remercier tout particulièrement M. GEORGE, qui a si gracieusement offert sa plume habile et littéraire pour faire la notice historique ;

M. TARCHIER, président de la Commission de l'Exposition, et tous ceux qui ont offert des ouvrages :

M. DESJARDIN, pour la monographie de l'Hôtel de Ville (par son père) ;

M. BERGER, pour les neuf ouvrages de son grand'oncle, l'architecte A. Chenavard ;

M. ROGNIAT, pour la monographie de la Préfecture, de Louvier, et les œuvres d'Echernier ;

Et encore M. GEORGE, pour ses cinq ouvrages d'archéologie<sup>1</sup>.

La Société vient du reste de lui témoigner sa reconnaissance en le nommant son président, il y a trois jours.

Si je vous ai raconté cette petite histoire, d'un ordre trop intime peut-être, ce n'est pas à coup sûr pour que l'on nous fasse des compliments, même de condoléances, mais parce qu'elle contient des enseignements qui s'adressent aux travailleurs de toutes classes.

Elle montre qu'il ne faut jamais regretter d'avoir travaillé, lors même que l'effort que l'on a fait n'a pas produit le résultat espéré.

Malgré tout, nous sommes heureux d'avoir fait quelques efforts, ils ont toujours eu ce résultat, d'établir des liens de bonne camaraderie et d'estime entre ceux qui ont travaillé à l'œuvre commune, et nous espérons bien qu'ils seront utiles à notre Société.

De même, l'apprenti, que l'impatience talonne, croit souvent avoir travaillé « pour le roi de Prusse », alors que, sans qu'il s'en doute, ses efforts s'accumulent et lui donnent peu à peu un savoir qui le fait remarquer, le fait passer compagnon, chef d'équipe, contre-maitre, et enfin chef d'industrie.

Je suis ainsi amené à faire remarquer que la Société académique d'architecture de Lyon a suivi cette gradation, dans l'organisation de ses fêtes annuelles.

<sup>1</sup> Ouvrages de Chenavard, offerts par M. Berger : 1. *Voyages en Grèce et dans le Levant*. — 2. *Compositions architecturales*. — 3. *Lyon antique et restauré*. — 4. *Compositions historiques*. — 5. *Poètes grecs et romains*. — 6. *Fontaines*. — 7. *Tombeaux*. — 8. *Vues d'Italie* : Sicile et Istrie. — 9. *Ossian*.

Ouvrages donnés par M. George : 1. *Monuments anti-historiques*. — 2. *L'habitation dans les thermes anciens*. — 3. *Les Scamilli impures*, de Vitruve. — 4. *Les caractères architectoniques de la sculpture de figures*. — 5. *De l'influence de l'archéologie*.

Elle récompense :

1° L'apprenti architecte, par le prix qu'elle a fondé, à l'Ecole de Saint-Pierre ;

2° Les premiers épanouissements, après la sortie de l'Ecole, par ses concours d'architecture et d'archéologie ;

3° L'apprenti ouvrier, du bâtiment, par les médailles offertes à l'Enseignement professionnel ;

4° Les ouvriers et contremaîtres, par les médailles et diplômes qu'elle a institués, en 1892, sur la proposition de M. Porte ;

5° Enfin, elle a pu faire, cette année (grâce au concours effectif du Conseil général), un nouvel essai de récompenses, en s'adressant aux ouvriers d'art industriel du bâtiment.

Notre Société s'est arrêtée là, pour le moment, et, si elle n'a pas cru devoir étendre davantage son champ d'action, en allant jusqu'aux architectes et aux entrepreneurs, c'est parce que ces récompenses sont données depuis longtemps, à Paris, dans les Congrès annuels de la Société centrale des Architectes.

Puisque nous sommes à une distribution de prix à la fin du siècle, il nous paraît naturel de rappeler les noms des lauréats lyonnais, qui ont obtenu ces récompenses à Paris :

ARCHITECTURE PRIVÉE (fondation Soufaché), médaille d'argent. — 1874, Cl. Benoit ; 1886, C. Echernier ; 1891, E. Bissuel ; 1893, P. Pascalon ; 1900, L. Rogniat.

ARCHÉOLOGIE, médaille d'argent. — 1876, G. George ; 1877, L. Charvet.

INDUSTRIE D'ART (fondation Sédille). — 1890, J.-B. Flachet ; 1900, Bardey, décorateur.

Et, pour ce qui touche spécialement le personnel du bâtiment, des médailles d'argent ont été obtenues :

En 1879, par M. Bernard, entrepreneur de menuiserie ; en 1885, par M. Neaud, entrepreneur de charpente ; par M. Gubian, entrepreneur de menuiserie ; en 1887, par M. Salessé, entrepreneur de serrurerie à Oullins ; en 1888, par M. Grimonet, entrepreneur de menuiserie ; en 1893, par M. Gouverne, entrepreneur de charpente et menuiserie à Saint-Cyr.

Nous demandons pardon, à ceux dont nous avons pu troubler la modestie, mais nous avons cru devoir publier cette nomenclature, parce que nous espérons bien qu'elle fera sentir l'aiguillon de l'émulation à notre jeune génération du bâtiment.

Je vous ai dit tout à l'heure notre insuccès au Champ-de-Mars et à l'Art Public, et comment nous étions tout à fait consolés.

Il faut bien que je vous raconte aussi ce qui nous est arrivé d'agréable pendant ces deux années.

Le concours ouvert en 1900, par la Société d'encouragement à l'Art et à l'Industrie, entre les élèves de toutes les écoles d'art de France, a eu parmi ses lauréats :

M. Botta, modelleur (avec le n° 1) ;

M. Roux-Meulien, architecte, fils de notre confrère (avec le n° 2) ;

M. Beauvisage, modelleur (avec le n° 7).

Le sujet était : *Un éventail*.

Les deux fils de notre confrère Dubuisson viennent d'être reçus dans un bon rang, à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

En 1899, M. Jules Dubuisson a obtenu, de la Société Centrale, une médaille d'argent.

Ces divers succès, remportés par les élèves de M. Huguet, augmentent encore la vieille et solide réputation de notre Ecole des Beaux-Arts de Lyon.

Trois membres de notre Société : son Président, et MM. Bellemain et Rogniat, ont reçu du Ministère des Beaux-Arts les palmes d'officier d'Académie.

En 1899, M. Rogniat a obtenu, au Congrès de la Société Centrale, la grande médaille d'architecture privée, et M. George a eu encore un de ses ouvrages d'archéologie couronné par l'Institut, section de l'Académie des Beaux-Arts.

Enfin, chose rare, pour un exercice de deux années, nous n'avons eu aucune perte à déplorer ; nous avons eu la satisfaction de voir s'augmenter le nombre de nos membres actifs.

Nous avons reçu en 1899 : MM. Collet et Naquin de Lippens, et en 1900 : MM. Blein, Curny, Delorme, de Monclos (diplômé) et Pélanjon, et nous venons de nommer un nouveau membre d'honneur, M. Frantz Blondel, architecte à Versailles, président de l'Association provinciale des Architectes.

Il est encore de mon devoir de faire connaître les questions artistiques et professionnelles que notre Société a traitées, dans le but bien avéré de faire savoir que son titre d'*académique* (qui semble être d'un autre âge et sentir un peu le rococo) ne l'empêche nullement de s'occuper des questions techniques, pratiques et professionnelles<sup>1</sup>.

Parmi les questions artistiques, je me bornerai à citer les programmes de nos concours, qui passent si souvent inaperçus à notre salon de Bellecour, bien qu'ils comportent toujours un sujet répondant aux besoins présents ou d'un avenir prochain.

En 1899, le sujet était *Un Palais pour les expositions et salle de concert*, supposé construit place Bellecour, à l'angle de la rue projetée entre cette place et celle des Célestins ;

Et en 1900, la *Reconstitution des vestiges des arènes et du Forum de Fourvière*, dans un jardin qui contiendrait une petite chapelle commémorative des martyrs de Lyon.

La construction d'une salle d'Exposition est une nécessité, le jardin des arènes est moins nécessaire, mais nous le croyons aussi utile qu'ont été les jardins des Chartreux et du Parc de la Tête-d'Or. Ce point de verdure démoëllonnerait notre chère colline, lui rendrait un peu de son pittoresque d'autrefois, donnerait aux habitants du vieux Lyon un lieu de repos admirablement situé, et aux étrangers une nouvelle attraction.

Comme question professionnelle, nous avons eu la satisfaction de voir approuvées par le Conseil municipal nos observations relatives au programme du concours des grilles du parc de la Tête-d'Or.

En donnant à l'architecte un rôle de commerçant et d'industriel, le Conseil avait commis la même erreur que la Chambre des députés, il y a dix ans, à propos de la reconstruction de l'Opéra-Comique de Paris : erreur que devait commettre, en 1899, le service des contributions directes, en réclamant aux architectes *la taxe pour fonds de garantie pour les accidents du travail* (loi du 9 avril 1898).

Nous sommes heureux de reconnaître que, si la Chambre des députés, le Conseil municipal de Lyon, le Service des contributions directes ont tous les trois commis la même erreur à des époques différentes et peu éloignées, tous trois sont revenus à une plus juste appréciation de notre profession, quand ils ont su ce qu'elle était, grâce aux efforts réunis de toutes nos Sociétés.

Ces faits connexes prouvent combien notre profession est peu connue et combien il est nécessaire de la faire connaître.

Je dois ici des remerciements à notre Conseil judiciaire, dont les consultations sur l'impôt de garantie contre les accidents ont été du plus grand secours pour la cause que nous défendons.

\* \*

Au Congrès international de 1900, nous avons traité la question du titre d'architecte et posé la question de savoir si ce titre pouvait

<sup>1</sup> Article 1<sup>er</sup>. — L'Association dite *Société académique d'architecture de Lyon*, fondée en 1830, a pour but : D'offrir un centre de réunion aux architectes de Lyon et de la région. — De donner à ses membres l'appui nécessaire pour la défense de leurs intérêts professionnels, quand elle le croit utile aux intérêts généraux. — De veiller à la dignité de leur profession. — D'encourager les études et les recherches qui peuvent contribuer au progrès de l'architecture et des sciences qui s'y rattachent. — D'instituer des concours publics destinés à récompenser et encourager soit les jeunes architectes, soit les dessinateurs ou les ouvriers de professions relatives à l'art de bâtir. — Elle a son siège au Palais des Arts, à Lyon.

continuer à être porté par n'importe qui ou s'il devait être la consécration d'études, comme le sont les titres de docteur en droit, de docteur en médecine, de pharmacien, de vétérinaire, etc., etc.

Songeant à la protection que méritent les études de toutes les branches de l'art, nous n'avons pas perdu de vue la question de la dispense de deux années de service militaire pour les écoles nationales des Beaux-Arts de province. Nous avons déposé, en juin 1899, au Ministère des Beaux-Arts, une pétition demandant, pour notre Ecole de Lyon, sept exemptions seulement<sup>1</sup>.

Elle avait été signée par les professeurs et par les membres du Conseil d'administration de l'Ecole, par le Maire, par les Présidents du Conseil général, de la Chambre de commerce, de l'Association provinciale des Architectes, par M. Aynard, par M. Bouffier.

Elle ne peut qu'être bien accueillie avec de tels parrains ; aussi, nous ne perdons pas courage.

La cause est trop juste, elle doit triompher !

Bien avant que notre Société eût institué cette fête, nous avions dès 1885, donné à l'Enseignement professionnel un certain nombre de médailles pour être distribuées à ses élèves de la section du bâtiment.

Nous avons pensé qu'il était plus naturel que cette distribution soit faite chez nous ; nous faisons ainsi connaissance avec nos jeunes lauréats, et nous pouvons leur dire à tous que nous espérons bien les voir comparaître encore à cette barre en qualité de récidivistes.

Nous avons lieu de nous réjouir de cette décision, puisqu'elle nous procure aujourd'hui le plaisir d'avoir parmi nous M. Lang, l'éminent directeur de cette école.

Il a bien voulu consacrer cette innovation en assistant à cette cérémonie et en nous faisant une conférence.

Vous entendrez tout à l'heure le nom du lauréat qui a remporté le prix que nous avons fondé cette année à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, en faveur de l'élève de la classe d'architecture qui se sera le plus fait remarquer par son travail, ses progrès, sa moralité.

Vous entendrez aussi les noms des lauréats des concours d'art décoratif et industriel du bâtiment, que nous avons ouverts cette année pour la première fois.

Nous songions depuis longtemps à faire cet essai, mais la question financière nous barrait la route.

Une heureuse circonstance survint :

Au mois de novembre 1899, nous assistions au banquet de la Société des Beaux-Arts, M. le Préfet du Rhône fit un discours dans lequel il invitait les artistes à se lancer dans la voie des arts décoratifs, insistant nettement sur ce point que les pouvoirs publics seraient heureux de favoriser cette tendance artistique.

Notre Société adoptait, dans sa séance de février 1900, le principe d'ouvrir ces concours. Nous écrivions aussitôt à M. le Préfet que ses paroles avaient été bien comprises et que nous venions lui demander, non seulement aide et protection pour exécuter son programme, mais encore des ouvrages d'art pour nos concours annuels et aussi des médailles d'Etat pour les ouvriers et contremaitres.

Nous abusions un peu. Cependant, quelque temps après, le Conseil général nous accordait une somme de 300 francs et le Ministre des Beaux-Arts nous envoyait trois ouvrages.

C'est de grand cœur que nous adressons nos remerciements les plus sincères à M. Leroux et à M. Just, secrétaire général, tout en exprimant nos regrets de ne pouvoir leur dire ici à eux-mêmes combien nous leur sommes reconnaissants. Qu'il nous soit permis d'adresser nos souhaits de bienvenue à notre nouveau préfet. M. Alapetite a connu autrefois notre Société académique d'architecture, et, s'il a conservé d'elle le même souvenir qu'elle a conservé de lui, il voudra certainement continuer l'œuvre de son prédécesseur.

<sup>1</sup> Le prix de Paris, le prix d'honneur, le prix de peinture (figure), le prix de peinture (fleur), le prix de sculpture, le prix d'architecture et le prix d'art décoratif.

Nous sommes heureux de pouvoir adresser à M. Lagrange nos remerciements pour l'appui qu'il nous a donné auprès du Conseil général qu'il a l'honneur de présider.

Son dévouement pour toutes les bonnes causes est trop connu pour que nous ayons besoin d'insister.

Les bons exemples sont contagieux : notre confrère Despierre s'est empressé de fonder une médaille de vermeil pour ces nouveaux concours, et M. Berlie, l'industriel bien connu, vient de nous verser une somme de 500 francs pour récompenser, en 1901, un concours spécial d'appareils d'éclairage électrique.

Vous le voyez, Messieurs, notre nouveau-né s'affirme dès sa naissance : il prendra un développement rapide, c'est notre conviction.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui : si d'autres trouvent des lacunes à combler, qu'ils cherchent dans leur cœur et dans leur bourse, ils sont certains d'avoir votre approbation et la nôtre.

\* \* \*

Il me reste encore à vous adresser à tous nos souhaits de nouvel an, ou plutôt de nouveau siècle.

Un an, c'est bien court, un siècle, c'est bien long !

Qu'il me suffise de souhaiter à nos enfants et petits-enfants la continuation du mouvement de la dernière moitié du siècle qui finit.

D'aucuns disent : « On a trop construit, c'est fini, il n'y a plus rien à faire. » Nos pères disaient de même.

J'entrevois cependant encore un bel avenir : autrefois, on ne démolissait que les constructions caduques ; aujourd'hui, tout a changé : les mouvements scientifiques, politiques et sociaux amènent des modifications constantes qui procurent des éléments incessants et nouveaux à l'art de bâtir.

Notre Société aura encore de belles distributions de prix ; puissent-elles perpétuer de générations en générations ce bon esprit de famille qui règne dans la corporation lyonnaise du bâtiment.

Au nom de la Société académique d'architecture de Lyon, je remercie tous ceux qui sont venus assister à cette fête :

MM. les représentants du Préfet, du Maire et M. le Président du Conseil général ; ils affirment par leur présence combien est grande leur sollicitude pour tout ce qui touche au travail national ;

M. Fournier, président du Conseil des prud'hommes ;

M. Paufigue, représentant la Chambre de commerce ;

M. Lesselier, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs, qui nous remet chaque année des médailles pour leurs lauréats.

Au nom de la Société académique, je félicite nos lauréats, leurs familles, leurs patrons, leurs camarades.



M. F. Roux-Smitz, secrétaire, donne ensuite lecture de la première partie du palmarès.

#### CONCOURS

##### ARCHITECTURE ET ARCHÉOLOGIE

Les concours d'Architecture et d'Archéologie exceptionnellement réunis en un seul avaient pour programme :

UNE EGLISE DÉDIÉE AUX PREMIERS MARTYRS DE LYON CONSTRUITE SUR LE LIEU MÊME DE LEUR SUPPLICE ; l'emplacement indiqué est contigu à l'amphithéâtre antique trouvé à Fourvière, dans la propriété de M. Lafon et dont la restauration fut donnée en 1897, par notre Société, comme sujet du concours archéologique.

La composition devait comporter un square dont les allées, les pelouses et les massifs de verdure rappelleraient, par leur tracé, en s'inspirant des vestiges existants, les principales lignes de l'amphithéâtre et du théâtre adjacent.

Une avenue assez large devait accéder à l'arène déblayée et formant une place elliptique ; puis, dans le prolongement, une rampe

d'escalier monumental et, sur la hauteur, le monument dédié aux martyrs accompagné à droite et à gauche d'un portique épousant la forme elliptique extérieure de l'amphithéâtre.

Les données de ce programme magistral, si ingénieusement conçu par notre confrère Joseph Berger, offraient aux concurrents de grosses difficultés ; aussi ne furent-ils pas nombreux.

Un seul seul se présenta, mais son œuvre fut considérée comme remarquable.

Le Jury décerna donc :

Une médaille d'or ; deux ouvrages donnés par l'Etat ; un ouvrage légué par M. Echernier et 300 francs donnés par la Société, à M. Emmanuel GATELAND, élève de son père et de MM. Huguet et Rogniat.

#### ART DÉCORATIF ET INDUSTRIEL DU BATIMENT

Pour cette année, les concurrents étaient invités à présenter des ouvrages en fer forgé.

1<sup>er</sup> PRIX : Une médaille de vermeil (fondation Despierre) ; un ouvrage donné par l'Etat et 200 francs donnés par le Conseil général, accordé à M. Etienne BERTHAUD, serrurier.

2<sup>e</sup> PRIX : Une médaille d'argent donnée par la Société et 100 francs donnés par le Conseil général, accordé à M. Félix DUMAS, sculpteur.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE (fondation Bissuel), à l'Ecole des Beaux-Arts, en faveur de l'élève de la classe d'architecture qui, dans le courant de l'année, se sera le plus fait remarquer par son travail, ses progrès et sa moralité, à M. Marcel DORREL.

La séance s'est continuée par un discours de M. LESSELIER, remerciant, en termes excellents, au nom de la Chambre syndicale des entrepreneurs, la Société Académique d'Architecture, des encouragements qu'elle donne aux contremaîtres et ouvriers du bâtiment.

M. LANG, directeur de l'Enseignement professionnel, prend ensuite la parole et, dans une conférence où l'humour rivalise avec les avoir, il fait un historique des corporations du moyen âge, les met en parallèle avec les Syndicats modernes, et fait ressortir les avantages et les inconvénients de ces derniers tels qu'ils sont constitués à notre époque. Il termine par une péroraison très applaudie, où il précise le but réel et véritablement utilitaire des Syndicats ; il met énergiquement en garde les ouvriers contre les meneurs qui les exploitent, et met en relief, de façon magistrale, les bénéfices que les syndiqués retireront sûrement de l'association, en limitant strictement son action aux questions professionnelles, à l'exclusion absolue de toute autre.

Nous regrettons que l'étendue de cette conférence ne nous permette pas de la reproduire dans ce numéro, et nous comptons prochainement faire profiter nos lecteurs des théories excellentes et des aperçus si justes qui y sont exposés.

Il est ensuite procédé à la remise des

#### RÉCOMPENSES AUX CONTREMAÎTRES ET OUVRIERS DU BATIMENT

BAUDHUIT (JEAN), maçon, né à Coudat, canton de Pontamur (Puy-de-Dôme), en 1850 (28 ans de service). — Entré chez MM. Simon et Guillot, en 1872, comme apprenti maçon, Baudhuit Jean se fit rapidement remarquer par sa bonne tenue, son intelligence et son assiduité au travail. Aussi depuis 20 ans est-il chef de chantier, rendant de grands services par son habileté et sa connaissance des choses qui s'étend même à tous les autres corps de métiers.

Baudhuit Jean sut donner à ses patrons maintes preuves d'attachement et de dévouement, preuves qui lui valurent, de leur part, affection et estime.

Père de 10 enfants dont 9 sont vivants, il sut, en outre, joindre toutes les vertus privées à ses excellentes qualités professionnelles.

La Société Académique d'Architecture est heureuse de lui décerner une de ses principales récompenses en lui donnant une médaille de vermeil (fondation Journoud).

NOUHEN (MARIUS), né à Espinasse, Canton de Saint-Gervais (Puy-de-Dôme), en 1863 (16 ans de service). — D'une famille nombreuse, Nouhen Marius dut, âgé seulement de 11 ans, quitter le pays natal à la recherche d'un travail qui puisse, non seulement le faire vivre, mais encore lui permettre de venir en aide à ses huit frères et sœurs. Courageux au travail, il devint rapidement un bon ouvrier et, comprenant en outre l'utilité de l'instruction, il travailla à l'acquiescer en suivant les cours du soir, après le labeur de la journée.

En 1884, il entra chez MM. Dumont, Nouhen et Gentil. Ses patrons, frappés de ses aptitudes, en firent bientôt un de leurs contremaîtres.

En cette qualité il dirigea d'importants travaux dont les principaux sont ceux exécutés aux immeubles de la Compagnie du Gaz, pour les modifications diverses nécessitées par l'application des forces électriques ; travaux délicats où il eut l'occasion d'exercer et de montrer toute son intelligence, son sang-froid et son incessante activité.

Surveillant étroitement l'exécution de travaux pénibles et hardis, il sut, malgré les dangers de chaque instant, au milieu des chaudières en activité, des machines toujours en mouvement, des dynamos, des câbles électriques et des conduites de gaz, éviter, par son énergie, son intelligence et de sages précautions, tout accident pour ses camarades et pour lui.

La Société Académique d'Architecture, appréciant les mérites de cet habile et estimable contremaître, se plaît à lui en donner une marque spéciale en lui décernant une  *médaille de vermeil*  (fondation Frédéric Benoit).

POLLIER (HYACINTHE), menuisier, né à Chambéry, en 1854 (14 ans de service). — Après avoir fait son apprentissage dans sa ville natale, Pollier travailla successivement à Paris et au Havre, dans les chantiers de construction des vaisseaux ; il demeura ensuite 7 ans chez MM. Dégougeon et Chavannes, et, enfin, en 1886, il entra dans la maison Grimonet, dont il est depuis 14 ans le collaborateur le plus actif et le plus capable. Sobre et assidu au travail, il possède le don si rare de faire vite et bien, se jouant de toutes les difficultés du travail.

Les camarades d'atelier font souvent appel à ses obligeants conseils, il jouit de la considération générale qu'il mérite à tous égards. L'énumération des nombreux travaux exécutés par Pollier serait trop longue, citons au hasard les boiseries des châteaux de Chenevoux, d'Isieux, de la Pérolière, de la Rochette, les chaires à prêcher de Cras et d'Oyonnax, les stalles du chœur de Saint-Polycarpe, etc.

La Société Académique d'Architecture se plaît à reconnaître les qualités de cet habile praticien et excellent contremaître, en lui décernant une  *médaille de vermeil* .

GREFFIOZ (CLAUDE-FRANÇOIS), serrurier, né à Annecy-le-Vieux, en 1853 (22 ans de service). — Greffioz apprit, à Genève, à forger le fer, puis fit 4 ans de service militaire et entra comme ouvrier chez M. Queyras, en 1878.

Il devint bien vite contremaître et eut ainsi l'occasion de conduire d'importants travaux de serrurerie dans plusieurs groupes scolaires, dans diverses maisons de rapport et entre autres la serrurerie de l'hôtel du Progrès.

Il donna une satisfaction complète aux architectes dirigeant ces travaux.

Aussi, à la mort de son patron, était-il tout désigné par son intelligence et ses longs et dévoués services, pour prendre, sous les ordres de M<sup>me</sup> veuve Queyras, la direction de cette importante entreprise.

La Société Académique d'Architecture, désirant témoigner sa satisfaction à cet excellent contremaître, lui décerne une  *médaille de vermeil* .

BURBAN (HENRI), sculpteur, né à Lyon en 1866 (22 ans de service). — Burban est entré en 1879 comme apprenti sculpteur chez M. Vermare, qui lui fit suivre, pendant trois ans, les cours de l'École des Beaux-Arts, sous la direction de M. Dufraigne.

Courageux au travail, il suivait en même temps les cours du Petit-College où il obtint de nombreuses récompenses dans la classe de modelage de M. Louis Guy.

Depuis 22 ans Burban a participé, par son talent, au succès de la maison et a collaboré aux œuvres principales de M. Vermare fils : au monument Carnot, de Saint-Chamond, et au monument des légionnaires de Saint-Etienne.

Sculpteur habile, il est aussi un employé modèle ; dévoué pour ses patrons, il a toujours donné le bon exemple à ses collaborateurs et ne compte parmi eux que des amis.

La Société Académique voulant montrer combien elle apprécie ces belles qualités morales et professionnelles a voulu décerner à Burban (Henri), une  *médaille de vermeil* .

CLION (PIERRE), bronzier, né à Ordonnac (Gironde), en 1855 (10 ans de service). — Chef de forge chez M. Berlic, où il est entré en 1890, après 15 ans passés chez divers patrons, Clion est un ouvrier habile, excellent forgeron et très intelligent, ayant toujours au moins 10 hommes sous sa direction, il est chargé du montage des maquettes et de la forge intéressante. Parmi ces derniers travaux on peut citer les gigantesques lanternes inscriptions de la gare de Lyon à Paris.

D'une sobriété exemplaire et d'une assiduité parfaite à son travail, il a su établir l'ordre et l'économie dans ses propres affaires, ce qui lui a permis d'acheter un terrain à Montchat et de s'y faire construire une petite maison.

La Société Académique d'Architecture a pensé reconnaître ses mérites en lui accordant une  *médaille de vermeil* .

DUPRAZ (JOSEPH), dit Chambéry, menuisier, né à Saint-Genix-sur-Guiers (Savoie), en 1836 (30 ans de service). — Dupraz fit son apprentissage, comme charpentier, à Saint-Genis-d'Aoste ; puis soldat en 1859, prit part à la campagne d'Italie où il fut assez heureux pour échapper aux hécatombes de Solferino.

Revenu en France, il travailla dans différentes villes et entra chez M. Brunet, entrepreneur de menuiserie, en mars 1870.

Il donna, pendant ces 30 années, les plus continuelles preuves d'intelligence et d'attachement.

Dupraz est, pour celui qui l'emploie, le collaborateur le plus sûr et le plus consciencieux. Il est le type de l'ancien ouvrier qui considérait l'affection de son patron comme le complément nécessaire à son salaire.

En attendant que la médaille de l'Etat lui soit justement remise, la Société Académique ne saurait mieux placer une de ses récompenses en donnant à Dupraz (Joseph) une  *médaille d'argent* .

MARTIN (FRANÇOIS), tailleur de pierres, né à Saint-Maurice (Puy-de-Dôme), en 1838 (25 ans de service). — Après avoir fait son apprentissage à Lyon, où il fut, à la construction du palais de la Bourse, le compagnon de travail de son futur patron, Martin fit son service militaire, puis la campagne de 1870 où il fut chef gardien des prisonniers à la citadelle de Blaye (Gironde).

En 1875, il entra chez M. Pomparat, tailleur de pierres, où il dirigea avec zèle et capacité des travaux importants tels que le Grand Collège de Saint-Chamond, le clocher de Civrieux, le bâtiment de la Belle-Jardinière, etc.

Au surplus, la constance et le dévouement sont des vertus en honneur dans la famille Martin, car il faut aussi citer sa femme qui travaille depuis 37 ans dans le même magasin et leur fils qui, quoique jeune encore, a déjà 15 années de service dans la même maison.

La Société Académique d'Architecture se plaît à récompenser ce long et intelligent dévouement en donnant à François Martin une  *médaille d'argent* .

SERVANT (PAUL), mosaïste, né à Banne (Ardèche), en 1869 (15 ans de service). — Fils d'un brigadier de gendarmerie et enfant de troupe au 121<sup>e</sup> de ligne à Montluçon, Paul Servant fut élevé à l'école du devoir et du dévouement.

A l'âge de quinze ans il entra comme apprenti chez M. Mora, le mosaïste bien connu de notre ville, où il devint dessinateur et ensuite contremaître. Depuis dix ans qu'il remplit ces fonctions, Servant possède la procuration de son patron et est en même temps comptable, caissier, dessinateur et chef de chantier.

Bien que venant tous les jours de Villars-les-Dombes où il habite, il est toujours le premier à son poste. Son habileté, son goût et sa conscience ne le cèdent en rien à son activité et à son honnêteté.

La Société Académique reconnaît les belles qualités de ce jeune contremaître en lui décernant une  *médaille d'argent* .

UDIN (MATHIEU), serrurier, né à Trèves-Burel (Rhône), en 1855 (26 ans de service). — Entré comme ouvrier, il y a vingt-six ans chez M. Ravut, serrurier à Saint-Cyr-au-Mont d'Or, Udin est un de ces hommes probes et dévoués, à la fois assidus à leur travail et attachés à leur patron. Habile forgeron, les travaux délicats lui sont toujours confiés ; la plupart des propriétés bourgeoises des rives de la Saône possèdent des fers forgés exécutés de sa main.

Très estimé de ses camarades il n'est pas moins recommandable par

l'urbanité de ses rapports quotidiens que par ses mérites professionnels.

Pour récompenser ce travailleur intelligent et ce dévouement de vingt-six années, la Société Académique est heureuse d'accorder à Oudin (Matthieu) une  *médaille d'argent* .

ALIX (ETIENNE), cimentier, né à Lyon, en 1846 (25 ans de service). — Depuis 1875 chez M. Montagnon, entrepreneur de travaux de ciment, Alix n'a jamais quitté son patron à qui il a donné maintes preuves d'un grand attachement. Il est très apprécié pour son habileté à construire en ciment les motifs les plus compliqués d'architecture.

Par son assiduité au travail, son honnêteté et sa sobriété, Alix est le modèle du bon ouvrier. C'est aussi un homme de cœur, car, par des actes de courage, il sauva plusieurs fois la vie à son semblable; et de plus il renonça à se fonder un foyer pour élever les trois orphelins que son frère, en mourant, laissa à sa charge.

Instruits et bien élevés par ses soins, ses neveux et nièces le récompensent aujourd'hui par leur sincère affection et leur reconnaissance.

La Société Académique comprenant la valeur de ces mérites remet avec plaisir à M. Alix (Etienne) une  *médaille de bronze* .

SERVANT (PIERRE), tourneur, né à Lyon, en 1859 (18 ans de service). — Contremaître tourneur dans les ateliers de M. Florand, bronzier, depuis 1882, Pierre Servant joint une adresse consommée à une grande intelligence du travail, ainsi qu'un attachement sincère à son patron.

Ses vertus domestiques ne sont pas moins louables; il déploie un dévouement infatigable auprès de sa femme alitée depuis deux ans, et de ses trois jeunes enfants privés des soins de leur mère.

Caporal des sapeurs pompiers depuis dix-neuf ans, il eut maintes fois l'occasion de mériter, par son courage, les félicitations de ses chefs.

La Société Académique d'Architecture apprécie ces qualités multiples et décerne à Pierre Servant une  *médaille de bronze* .

NANET (JEAN), maçon, né à Pourcheroux (Creuse), en 1850 (17 ans de service). — Fils d'un tuilier de Pourcheroux, il fit son apprentissage à Paris, puis travailla dans différentes maisons de Lyon jusqu'à son entrée, en 1883, chez M. Charpe, entrepreneur de maçonnerie.

Depuis cette époque il ne cessa de diriger avec intelligence et dévouement les travaux que son patron lui confia en toute sécurité. C'est ainsi qu'il conduisit les travaux de construction des grands moulins électriques de Villeurbanne où il eut parfois jusqu'à 75 hommes sous sa direction.

Malgré l'importance des chantiers et le nombre d'ouvriers qu'ils comportaient, Nanet sut, par sa prévoyante sollicitude, assurer la vie et la santé des ouvriers dans des conditions telles qu'il n'eut pas un seul accident sur ses chantiers pendant ces 17 ans de service dans la maison Charpe.

La Société Académique, pour récompenser ce précieux chef de chantier, se plaît à lui attribuer une  *médaille de bronze* .

MAZARD (PIERRE), peintre-plâtrier, né à Lyon en 1835 (26 ans de service). — Après son apprentissage chez MM. Gretz et Proletti, Pierre Mazard séjourna pendant 6 ou 7 ans dans plusieurs ateliers jusqu'à son entrée chez M. Labasse en 1874. Assuré de sa parfaite probité, son patron lui confia aujourd'hui la garde de son chantier après lui avoir donné, pendant de longues années, la direction de travaux importants. Il y révéla les connaissances techniques et le goût qui distinguent le bon ouvrier peintre. Aussi fit-il d'un de ses fils un véritable artiste en marbre et faux bois.

La Société Académique décerne à Pierre Mazard, ce dévoué chef de chantier et cet habile ouvrier, une  *médaille d'argent*  de la Chambre syndicale.

CADROT (FRANÇOIS), maçon, né à Gentioux (Creuse), en 1852 (32 ans de service). — Originaire d'un pays d'où nous viennent tant d'honnêtes ouvriers, et fils de maçon, il débuta comme manoeuvre, à l'âge de 15 ans, chez MM. Paufigue. Il compléta son instruction en suivant les cours publics de dessin et, grâce à son travail et à sa bonne conduite, devint bientôt contre-maître.

Sûrs de son honnêteté parfaite et de sa loyauté à toute épreuve, ses patrons lui confièrent des travaux importants et difficiles à l'étranger; là, avec un personnel ouvrier souvent malaisé à conduire, un chef de chantier doit déployer autant d'énergie que d'habileté. C'est ainsi que Cadrot dirigea la construction de fours gazogènes à Barcelone, Valence et Malaga, en Espagne, et à Florence, en Italie.

Depuis 32 ans dans la même maison, François Cadrot possède déjà la médaille d'ancienneté donnée par l'Etat.

La Société Académique, voulant récompenser dignement ce méritant contremaître, lui décerne une  *médaille d'argent*  de la Chambre syndicale.

BERTHET (FRANÇOIS), charpentier, né à Pagey (la Côte-Saint-André),

en 1858 (18 ans de service). — Fils d'un charpentier, François Berthe fit son apprentissage chez son père, puis vint travailler comme ouvrier chez M. Doublier, entrepreneur de charpente à Lyon.

Ses excellentes qualités attirèrent vite l'attention de son patron qui lui confia, quelques années plus tard, la direction de son chantier. A lui seul revenait la charge du tracé des épures et du débit des bois.

Cette direction devint encore plus complète à la mort de son patron et Berthet, comprenant la situation difficile dans laquelle se trouvait Mme<sup>ve</sup> Doublier, redoubla si possible d'activité et de dévouement pour maintenir l'ordre et la prospérité du chantier.

Père de famille modèle, il consacre tous ses loisirs à l'éducation de ses quatre enfants et jouit d'une considération bien méritée.

La Société Académique reconnaît ces belles qualités en décernant à François Berthet une  *médaille d'argent*  de la Chambre syndicale.

CHARBOTEL (JEAN-CLAUDE), né aux Avenières (Isère), en 1848 (25 ans de service). — Fils d'un charpentier des Avenières, il fit son apprentissage chez son père et puis son tour de France, travaillant à Marseille, Bordeaux et Paris. Là, surpris par la guerre, il remplit son devoir de soldat et prit part, comme mobile, aux batailles du Mans, de Vendôme et de Ville-Pourchet. Il entra en 1875 chez M. Chol, entrepreneur de menuiserie et charpente, où il fut ouvrier intelligent et zélé, apte à faire et à mener à bien les travaux les plus difficiles de sa profession. Il dirigera entre autres, les menuiseries de la caserne Saint-Irénée, des magasins Niogret, des écoles de Neyron, de la mairie de Montanay, etc.

A ce contremaître habile et dévoué, la Société Académique d'Architecture décerne une  *médaille d'argent*  de la Chambre syndicale.

GUILLOT (ANTOINE), tailleur de pierres, né à Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône), en 1813 (22 ans de service). — Antoine Guillot, étant apprenti, voulut se former à des tâches plus variées et quitta Saint-Didier pour faire son tour de France et exercer son ciseau sur les pierres les plus diverses; mais il revint ensuite au village natal où il entra comme ouvrier tailleur de pierres chez M. Lauron, maître carrier.

Depuis vingt-deux ans il n'a cessé d'être un ouvrier modèle, très dévoué aux intérêts de son patron et consciencieux au delà de toute expression. En outre, excellent père de famille, il a su donner avec succès, à ses enfants, ses conseils et ses exemples.

Pour récompenser ces vingt-deux ans de service dévoué, la Société Académique a décerné à cet estimable ouvrier une  *médaille d'argent*  de la Chambre syndicale.

BOCON (ANTOINE), menuisier, né à Lyon, en 1850 (30 ans de service). — Antoine Bocon avait vingt ans quand, revenant de faire son tour de France, il entra chez M. Tixier, menuisier, prédécesseur de M. Fersit.

Très habile menuisier et d'une probité parfaite, il s'inspire si bien des circonstances et des besoins de la maison que le titre de contremaître lui conviendrait certainement mieux que celui d'ouvrier.

Attaché depuis trente ans au même atelier, Bocon n'a cessé de prodiguer à ses patrons le dévouement le plus complet. Aussi eut-il, il y a quelques semaines, l'honneur de recevoir de la main du Président de la République la médaille d'ancienneté accordée par le Gouvernement.

La Société Académique veut aussi reconnaître les mérites de cet excellent ouvrier en lui décernant une  *médaille d'argent*  de la Chambre syndicale.

#### RÉCOMPENSES AUX ÉLÈVES

##### DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

BAROUX (Jean-Baptiste).	MOREUX (Gustave).
BOUVERAT (Joseph).	MOURDON (Antoine).
BRETON (Jules).	MOURDON (Etienne).
BRETON (Louis).	MOYROUD (Jean).
CHAVAT (Francisque).	PICOT (Charles).
COCHARD (Jean Marie).	RIGAL (Paul).
DESCOMBES (Emmanuel).	ROUVIÈRE (Frédéric).
GILARDI (Ferdinand).	ROYER (Marius).
GISSELBRECHT (Louis).	SIMON (Jean).
GRENDELBACH (Joseph).	SIMONIN (Georges).
GRILLET (Philibert).	TRÉMOIÈRES (Joseph).
HEINZELMANN (Jean).	TRONCHON (Pierre).
MARTIN (Pétras).	VIGNERONT (Cyprien).
MEYER (Jacob).	VIOT (Auguste).
MOLLIARD (Anthelme).	

La proclamation de chacun de ces lauréats était accueillie par les braves enthousiastes des assistants ; ces applaudissements s'adressaient en partie également aux patrons qui, en grand nombre, avaient tenu à venir eux-mêmes accompagner leurs fidèles collaborateurs.

Après la proclamation des lauréats de la Société d'Enseignement professionnel, M. le Président a déclaré levée cette intéressante séance qui laissera dans le souvenir de chacun les plus réconfortants exemples.

### BANQUET

A 7 heures le Bureau et les membres de la Société recevaient leurs invités, chez Maderni, à un banquet excellemment servi et des plus animés, grâce à l'affabilité et la courtoisie des hôtes.

Au moment des toasts, M. Bissuel a donné connaissance des lettres et télégrammes exprimant les regrets de ceux qui n'avaient pu se rendre à l'invitation de la Société : MM. Bizot, architecte à Vienne, M. Isaac, président de la Chambre de commerce, qui avait délégué à la séance de l'après-midi M. Paufigue, empêché lui-même d'assister à la réunion du soir ; MM. Duréault, G. Perrin, Berloty, Peiron, conseils de la Société, etc., etc. Puis il a porté la santé de M. le Préfet, de son représentant, du président du Conseil général, et avec la cordiale simplicité, qui donne tant de charme à son accueil, il a eu un mot aimable à l'adresse de chacun de ses invités.

M. Perret, conseiller de préfecture, a remercié au nom de M. le Préfet, qui, il y a quelques années, comme secrétaire général, avait pu apprécier les services de la Société académique d'architecture et la compétence de ses membres ; il l'assure à nouveau de l'appui qu'elle rencontrera toujours auprès de l'Administration. Personnellement, il se félicite d'avoir été délégué à cette fête, ajoutant que, si parfois ses fonctions lui imposent quelques corvées, il en est dédommagé ce soir en se trouvant parmi l'élite d'une profession pour laquelle il professe la plus sincère estime parce qu'elle contribue largement par ses œuvres, ses travaux et la haute valeur professionnelle de ses membres, au bon renom artistique de la ville et de la France.

M. Dubreuil, avocat, ancien bâtonnier, dans une chaleureuse improvisation, constate que la Société Académique a heureusement fort peu besoin de faire appel à ses conseils ; et rappelant que la Grèce fut le berceau des arts et de l'éloquence, il exprime en raison de quel culte du beau et de l'idéal, avocats et architectes se trouvent unis par de mutuels liens de sympathie.

M. George, le nouveau président de la Société, paie son tribut de pieux souvenirs à ses confrères disparus, dans les paroles qui suivent :

#### CHERS COLLÈGUES, MESSIEURS,

Les toasts ont du bon, d'autant mieux qu'ils viennent avec le champagne. Et puis, ils servent d'intermède entre le festin qui mérite bien nos premières attentions et les causeries plus intimes qui le suivront.

Mais, encore, faut-il avoir quelque chose à dire, comme l'ont fait ceux que nous venons d'avoir le plaisir d'entendre.

Pour moi, je n'aurai que quelques paroles se présentant à ma pensée, et ce sera pour rappeler le souvenir de nos excellents confrères dont la présence parmi nous apportait tant d'intérêt dans nos séances et tant d'agrément dans nos dîners.

Loin de moi, en un tel jour, de tomber dans la nécrologie ; mais, devenu à mon tour un des doyens de la Société académique d'architecture, il m'est agréable d'évoquer le souvenir d'éminents collègues que les anciens, ou, pour être poli, les moins jeunes d'entre vous, ont connus et avec lesquels j'ai eu le bonheur d'avoir de longues et amicales relations. Et parmi eux :

Ant. Chenavard, ce savant vénéré que son ami, le sculpteur Léopold de Ruoz, se plaisait à appeler un Grec parmi les Français, *Hellenicus apud Gallicos*, et qui fut pendant trente ans l'architecte de notre département ;

Anthelme Benoît, le membre très apprécié de la Commission municipale d'alors ;

Dardel qui a dirigé longtemps les travaux de la ville, de 1830 à 1854, et qui a laissé à Lyon un monument si remarquable, là, tout près de nous ;

Tony Desjardin, qui lui a succédé de 1854 à 1870 comme architecte en chef de la Ville et qui fut, en même temps, un des écrivains d'art des plus distingués ;

Bossan, cet artiste pénétré d'idéal et qui a, pour continuer son œuvre principale, un si digne successeur ;

Perret de la Menue, auteur de nombreuses et utiles recherches sur nos antiquités lyonnaises ;

Journoud, si ardemment dévoué à nos intérêts professionnels ;

Louvier, toujours aimable et modeste, sympathique parmi les plus sympathiques ;

Bresson, son ami d'études et qui, au milieu de ses nombreux travaux, a laissé le manuscrit d'un travail important sur les aqueducs de notre région lyonnaise, travail que nous espérons bien voir complété et publié par son gendre et successeur.

Il me faut abrégé ; mais pourrais-je omettre Echernier qui apportait toujours dans nos réunions une note si vive de bonne grâce et de gaieté ;

Et Gaspard André, le dernier disparu, à l'esprit primesautier, fin et caustique, et dont nous connaissons tous les œuvres remarquables.

En évoquant ces souvenirs qui me sont chers, j'ai aussi, Messieurs, la pensée de rappeler aux administrateurs que nous devons avoir pour convives, les services rendus par nos prédécesseurs à la Ville qu'ils ont contribué à embellir, et à assurer l'administration de notre dévouée disposition à la seconder de tous nos efforts quand elle aura à faire appel à notre concours.

Les arts, épris d'idéal et d'indépendance, et l'administration, gardienne vigilante des intérêts généraux, sont-ils si opposés qu'on le dit quelquefois ? Trop grave question pour être abordée incidemment.

Dans tous les cas, cela ne saurait s'appliquer avec exactitude à notre profession d'Architecte qui a si souvent un côté administratif et même social. On en trouverait la démonstration dans notre assemblée d'il y a quelques heures.

C'est pour cela que je réunirai dans ce toast l'hommage rendu aux anciens collègues qui ont tant honoré notre profession et les honorables administrateurs que nous avons le bonheur de voir si dignement représentés par M. Perret, conseiller de préfecture, dans cette réunion qui a pour but de resserrer des liens précieux pour nous et qui peuvent être utiles pour tous, l'Administration pouvant juger des efforts de notre Société pour encourager et récompenser les jeunes architectes, en même temps que les contremaitres et ouvriers, dévoués collaborateurs de notre profession difficile qui embrasse tant de sujets divers.

Je lève donc mon verre à votre santé, Messieurs.

Avec la verve et l'esprit qui lui sont habituels, M. Lang remercie la Société de l'avoir convié à sa fête, et porte la santé du président et la prospérité de la Société.

M. Lesselier, président de la Chambre syndicale des entrepreneurs, remercie la Société Académique d'Architecture de sa sollicitude pour les ouvriers du bâtiment ; il dit combien sont appréciées par les membres de son Syndicat les récompenses décernées par les architectes qui sont les meilleurs juges des capacités professionnelles des lauréats ; il exprime donc les sentiments de la corporation tout entière en souhaitant longue prospérité à la Société et en toastant à ses présidents.

M. Jacquet, président de l'Union architecturale, s'exprime ensuite en ces termes :

#### MESSIEURS,

Permettez-moi, au nom de l'Union Architecturale de Lyon, d'être son interprète, pour féliciter la Société Académique d'Architecture et son dévoué Président, de l'œuvre qu'elle a entreprise depuis plusieurs années et qu'elle poursuit avec un succès toujours plus grand : encourager le travail et l'étude chez les jeunes architectes, et récompenser par une distinction honorifique les ouvriers du bâtiment qui, par leur savoir, leur dévouement et leur conduite, méritent d'être cités comme exemple à leurs collègues.

Cette œuvre, à laquelle la Chambre Syndicale des Entrepreneurs a tenu à apporter aussi son concours, et je l'en félicite, est de celles qui contri-

luent à resserrer les liens qui doivent unir patrons et ouvriers pour le bien et le progrès de tous, basé sur les connaissances professionnelles, la mise en pratique de ces connaissances, la confiance et la sympathie réciproques.

Pour des Sociétés auxquelles les discussions politiques sont interdites de par leurs statuts, suivant la formule traditionnelle, on ne saurait faire de meilleure politique, et elles pourraient être citées comme exemple aux politiciens de profession qui, tout en faisant de belles promesses, divisent souvent au lieu d'unir.

Messieurs, au nom de l'Union Architecturale de Lyon, je lève mon verre à la prospérité de la Société Académique et de son œuvre, à son dévoué président, M. Bissuel, à son nouveau Président, M. George, et je la remercie de l'intérêt qu'elle porte à notre Société de jeunes et des bonnes relations qu'elle entretient avec nous.

C'est le tour de M. Tarchier, archiviste de l'Académie, qui prend, en ces termes, la parole à titre de président du Syndicat des architectes du Rhône :

MESSIEURS,

Notre honorable Président, M. Bissuel, a parlé du Syndicat des architectes du Rhône ; qu'il me soit permis de lui adresser, au nom de ce syndicat, mes plus sincères remerciements pour l'honneur qu'il lui a fait en m'invitant, comme Président, à ce banquet où je me trouve aujourd'hui à un double titre.

Messieurs, si je ne me trompe, bien qu'agé d'un peu plus d'un an seulement, puisqu'il a été autorisé en septembre de l'année dernière, le Syndicat a été l'objet de bien des conversations, pour ne pas dire de critiques. On lui a surtout reproché d'être une Société à côté de la société, une inutile, qui ne pourrait que faire du tort en divisant les forces, une rivale qui chercherait à détourner à son profit exclusif les faveurs qu'elle pourrait obtenir.

Messieurs, pour répondre brièvement à ces reproches, je ne vous demande qu'à vouloir bien comparer les appellations de ces deux Sociétés : elles définissent à elles seules le but de chacune d'une façon claire et précise.

Qu'à la Société Académique, fidèle à ses traditions qui en font, tant par son ancienneté que par le mérite et le savoir de ses membres, une des premières de France, soit conservé son rôle moral et artistique ; qu'au syndicat, avec la sanction de la loi soit dévolue la défense des intérêts matériels de la corporation ; en un mot, le rôle purement professionnel qui prend de nos jours une importance de plus en plus grande.

Mais si les routes de chacune sont nettement tracées, il ne s'ensuit pas qu'elles prennent des directions opposées et qu'elles concourent à des buts différents, au contraire. C'est pourquoi nous sommes reconnaissants de l'invitation qui nous a été faite ; c'est pourquoi nous espérons, dans l'intérêt de tous, que les membres de la Société Académique voudront bien nous honorer de leur adhésion et nous apporter le concours de leurs lumières et de leur expérience.

Alors, marchant la main dans la main, la Société Académique et le Syndicat travailleront à fortifier la confiance, l'autorité et la considération qui sont les bases essentielles de notre profession.

C'est dans cet esprit d'union et de solidarité que je lève mon verre à la prospérité toujours grandissante de la Société et à la santé de ses Présidents.

M. Fournier, président du Conseil des prud'hommes se lève à son tour, et, profitant de la présence du délégué de M. le Préfet, il lui communique de très judicieuses observations : faisant allusion à la fête de l'après-midi, il exprime le vœu que la distribution des récompenses ait lieu dans une salle plus vaste ; de cette façon, en les y conviant spécialement, un plus grand nombre d'ouvriers y pourront assister, et non pas seulement les lauréats, leurs familles, leurs amis ; de cette façon aussi, un plus grand nombre se rendront compte que le patron a plus de sollicitude pour son personnel qu'on ne le croit d'ordinaire dans la classe ouvrière ; il en résultera ; espère l'orateur, plus d'équité dans les relations professionnelles, et l'on ne verra plus alors les conseillers ouvriers, subissant une sorte de mandat impératif, trop peu disposés à tenir la balance égale entre patrons et ouvriers. L'institution des prud'hommes atteindra ainsi son véritable fonctionnement.

Avec l'affable urbanité qui lui est propre, M. Desjardin, vice-président, porte un toast aimable à la presse. Notre collaborateur remercie l'orateur, particulièrement au nom du journal qu'il représente : très honorée de la sympathie que lui témoigne la Société, la *Construction Lyonnaise*, toute dévouée aux intérêts de la profession, s'efforcera de justifier de plus en plus les suffrages bienveillants que lui accordent les architectes et tout le monde du bâtiment : son but est avant tout de leur être utile, sa récompense sera d'y réussir.

La soirée s'est prolongée très agréablement dans des entretiens pleins de cordialité ; puis des amateurs se sont fait applaudir dans des monologues et spirituelles chansonnettes, ajoutant la gaieté à cette réunion dont chacun conservera un agréable souvenir.

Des journées comme celle-ci sont bien faites pour resserrer des liens de mutuelle estime et sont un puissant témoignage de l'activité et de la vitalité de la Société Académique d'Architecture, si bien mises en relief dans le magistral compte rendu fait par M. Bissuel et que nous sommes heureux de publier plus haut dans son entier. Le bilan des deux années écoulées y est exposé d'une façon intéressante et pittoresque, et, avec une telle impulsion, la Société Académique d'Architecture ne peut moins faire que de briller parmi les Sociétés similaires, dans un avenir dont répond son passé.

En donnant un compte rendu détaillé de la fête et en publiant ceux des discours dont nous avons pu recueillir le texte, nous faisons plus que nous acquitter d'un agréable devoir à l'égard de la Société Académique d'Architecture ; nous contribuons à faire connaître son œuvre, à rendre l'hommage mérité à ses lauréats, aux ouvriers et contremaîtres du bâtiment. Nous avons l'espoir que nombreux seront ceux qui, comme M. Berlie, apporteront à la Société leur appui et leur efficace sympathie par l'institution de prix en faveur des collaborateurs méritants de nos industries d'art locales.

HENRI SOILLU.

#### BUREAU POUR 1901-1902

La Société, réunie, jeudi 6 courant, en Assemblée générale, a procédé à l'élection de son Bureau pour les années 1901-1902. Ont été nommés :

<i>Président</i> . . . .	MM. GEORGE
<i>Vice-Président</i> . .	PORTE.
<i>Secrétaire</i> . . . .	CHOMEL.
<i>Secrétaire adjoint</i> .	NAQUIN DE LIPPENS.
<i>Trésorier</i> . . . .	GATELAND.
<i>Archiviste</i> . . . .	TARCHIER.

#### SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

##### LE SALON DE 1901

Le Comité d'admission de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts a l'honneur de rappeler aux sociétaires et aux artistes de Lyon et de la région que le Salon de 1901 s'ouvrira le 4 mars prochain, au pavillon de Bellecour.

Les artistes de Paris devront faire parvenir leurs ouvrages du 5 au 8 février 1901. Les artistes de la province à la même date, du 5 au 8 février 1901. Les artistes lyonnais du 9 au 12 février 1901. L'élection des jurys aura lieu le 9 février. L'ouverture officielle est fixée au 4 mars. L'ouverture pour les sociétaires et le public au 5 mars. La clôture du Salon est fixée au 24 avril, soir.

Le Salon se tiendra, comme par le passé, dans le pavillon de Bellecour. On avait parlé de faire l'exposition cours du Midi ; mais M. Fournier a tenu, une fois de plus, à donner aux artistes lyonnais un témoignage de sympathie en leur accordant l'emplacement habituel.



## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

**Enquête.** — *Elargissement de la rue Saint-Pierre-de-Vaise*, entre le quai de Vaise et la rue de la Carrière et dégagement de l'église Saint-Pierre.

Le plan parcellaire et l'état indicatif des portions d'immeubles à exproprier en vue de l'amélioration dont il s'agit, resteront déposés pendant huit jours, à partir du mercredi 12 décembre 1900, à la mairie du V<sup>e</sup> arrondissement.

Tous les intéressés sont invités à prendre connaissance du plan et de l'état précités avant l'expiration du délai fixé et à consigner, sur un registre qui sera ouvert à cet effet, les déclarations qu'ils auraient à produire.

**Union architecturale de Lyon.** — L'Union architecturale a procédé mardi 11 courant, à la nomination de son Bureau pour l'année 1901.

Ont été élus :

Président . . . . .	MM. JACQUET (réélu).
Vice-Président . . . . .	BEUTTER.
Secrétaire . . . . .	PÉRU.
Secrétaire adjoint . . . . .	MALLET.
Trésorier . . . . .	E. IN ALBON.
Archiviste . . . . .	C. DUGLOS.
Référendaire . . . . .	BAILLY.

**Société nationale des architectes de France.** — Bureau pour 1900-1901 : *Président*, M. Fernoux ; *Vice-président*, M. Bouhon (O. I.) ; *Secrétaire général*, M. G. Christie (O. A.) ; *Trésorier*, M. A. Charpantier ; *Secrétaire du Conseil*, M. Houssin ; *Censeur*, M. Alinot (O. A.) ; *Bibliothécaire*, M. Desjardin (O. A.). — *Titulaires* : MM. Lecavelé (O. A.), Giboz, Lesueur (O. A.), G. Lefèvre (O. A.), Gaté, Preux, Rouault.

L'œuvre du placement gratuit des employés d'architecture et de bâtiment est sous la direction de M. Lecavelé (O. A.), président, 100, rue Saint-Lazare.

**Le pont de l'Université.** — Enfin, nous allons donc assister à l'ouverture des travaux de construction de ce fameux pont qui devenait légendaire ; car il semble que l'Administration soit en mesure de faire donner le premier coup de pioche. On vient, pour cela, d'abattre, sur le quai de la Charité, les platanes de la promenade, en face de la place Grôlier, puis on a construit une clôture, sur une longueur de près de 200 mètres. Là se trouve le chantier des entrepreneurs de maçonnerie du pont des Facultés.

De nombreux madriers ont été empilés au long de la promenade. Deux tubes en fer servant aux fondations des piles gisent sur le sol. Une grande baraque en planches est établie à côté de celle qui fut affectée au service du pont futur il y a quelque quinze ans. C'est dans ces deux maisonnettes que seront établis les bureaux des chefs de chantier.

**Réfection des pavages du pont Morand.** — Le Conseil a autorisé l'Administration à faire reconstruire le pavage du pont Morand, sur toute sa longueur et d'un seul côté des voies de tramways, en pin de l'Ardèche, aux conditions de l'entreprise de l'entretien des ponts, sauf remboursement par la Compagnie O.-T.-L. du coût de la réfection de la zone de 0<sup>m</sup>50 extérieure aux rails de tramways. La dépense est évaluée à 10.000 francs.

A ce propos, différents avis ont été exprimés sur les différents essais de ce pavage faits à Lyon, et qui sont loin d'avoir donné des résultats satisfaisants. Nous en retenons seulement l'opinion exprimée par M. Gadet, et que *la Construction lyonnaise* a

maintes fois signalée comme étant le véritable moyen pratique de conservation : « Si le pavage en bois est dans un état aussi défectueux, cela tient à ce que les employés du service de la Voirie négligent de répandre du sable sur ce pavage. »

**Un monument au D<sup>r</sup> Ollier.** — La lettre suivante vient d'être communiquée à la presse :

« Au moment où Lyon vient de rendre les honneurs funèbres à l'illustre D<sup>r</sup> Ollier, il est opportun de répandre dans le public l'idée de lui élever une statue, ainsi qu'il a été fait pour son prédécesseur, le D<sup>r</sup> Bonnet.

« L'emplacement qui pourrait être choisi, nous semble-t-il, serait la place Grôlier, au débouché du futur pont de l'Université.

« La statue de l'éminent chirurgien serait ainsi placée en face de la Faculté de Médecine, non loin de la maison qu'il habitait, et de l'Hôtel-Dieu et de la Charité.

« Les dimensions de cette place, entourée déjà de maisons remarquables, se prêteraient parfaitement à l'établissement d'un square entourant la statue.

« Une souscription publique honorerait la mémoire de celui qui avait si noblement acquis parmi nous le droit de cité.

« Veuillez agréer, etc.

Pierre DE COUZON. »

**Les futurs travaux de Villefranche.** — La ville de Villefranche est autorisée à contracter un emprunt de 109.000 francs, tant pour solder les travaux de la salle des fêtes, que pour faire face aux dépenses d'ouverture d'un nouveau boulevard et de l'élargissement de la rue Grenette.

**Les forces hydro-électriques du Saut-Mortier.** — Le service des Ponts et-Chaussées vient de procéder à la remise à la Société l'Union électrique des travaux hydrauliques du Saut-Mortier, qu'il avait fait exécuter pour le compte de cette Société.

Les essais du canal ont été faits le 10 du mois courant.

L'Union électrique va donc pouvoir procéder aux essais des machines : tout permet d'espérer que, si la température favorise l'achèvement des divers réseaux et si le contrôle de l'Administration des Postes et Télégraphes ne se fait pas attendre, force et lumière pourront être distribuées pour la fin de l'année courante.

**Société des Inventeurs réunis de Lyon.** — En suite de la visite faite dimanche passé aux ateliers de notre collègue Paul Janton, les sociétaires présents, appréciant la valeur instructive de ces visites industrielles, ont émis le vœu que le Conseil d'administration en accepte et même en provoque le plus souvent possible, non seulement chez les membres de la Société, mais encore chez les industriels importants de la région.

**Légion d'honneur.** — M. LANG, directeur de l'Enseignement professionnel, vient d'être promu officier de la Légion d'honneur.

Parmi les nominations au grade de chevalier, nous relevons avec plaisir le nom de M. Joannis RACLET, ingénieur, le promoteur du canal de Jonage, à l'intelligence, au savoir et à la ténacité duquel nous devons les puissantes forces motrices qui ont déjà commencé à transformer l'industrie lyonnaise. L'annonce de cette récompense bien méritée, mais tardive, sera sûrement très favorablement accueillie de notre population. Nous adressons nos plus sincères félicitations au nouveau légionnaire.

M. GAUQUIÉ, le sculpteur du monument Carnot, vient également d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 30 Novembre au 11 Décembre.

*Rue Ney, 74.* — Maison de rapport. — Propriétaire, M. X. — Architecte, M. L. Fanton, rue Duguesclin, 101.

*Rue Sébastien-Gryphe, 56.* — Exhaussement. — Propr., M. Lachard, adresse précitée. Entrepreneur, M. Bellat, rue Sully, 139.

*Chemin de Saint-Isidore, 11.* — Maison de rapport. — Propriétaire, M. X. — Entrepreneur, M. Tarrade, rue de Marseille, 69.

*Chemin de Choulans, 116.* — Bâtiments pour hangars et entrepôts. Propriétaire, Société de l'Union des consommateurs, rue de Trion, 85. — Architecte, M. Girard, rue Ancienne-Préfecture, 6.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS.

**Rhône.** — 10 décembre. — *Mairie de Lyon.* — Travaux communaux. Fourniture et entretien des clôtures en bois, treillages, etc., dépendant du service municipal de la voirie, de 1901 à 1905. Montant des travaux, 4.000 fr. Adjud., Mme veuve Volland, à Oullins, 5 pour 100 de rabais.

**Ardèche.** — 12 décembre. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. Construction d'une chaussée d'empierrement sur le chemin d'intérêt commun n° 35, entre le kilomètre 3 et 5. Montant des travaux, 4000 fr. Adjud., M. Xavier Vincent, à Aubenas (Ardèche), 2 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 10 décembre. — *Hôtel de ville de Moûtiers.* — Travaux communaux. 1° Rétablissement de la conduite d'eau de l'Isère dans différents quartiers de la ville. Montant des travaux, 14.000 fr. Soumissionnaires : MM. Albert Basso, 16 p. 100. — Antoine Bergeri, 10 p. 100. — Charles Pedrino, 7 p. 100. — Jean Basso aîné, 12 p. 100. — Joseph Charvet, 12 p. 100. — Adjud., M. Aulas, à Chambéry, 21 p. 100 de rabais. — 2° Réparation du barrage à la prise d'eau de l'Isère. Montant des travaux, 1.500 fr. Soumissionnaires : MM. Antoine Bergeri, 6 p. 100. — Charles Pedrino, 7 p. 100. — Jean Basso aîné, 11 p. 100. — Adjud., M. Albin Basso, à Moûtiers, 3 p. 100 de rabais. — 3° Entretien des bâtiments communaux, des places, promenades, pavés, aqueducs, fontaines, du 1<sup>er</sup> janvier 1901 au 31 décembre 1905. Montant annuel, 3.000 fr. Soumissionnaires : MM. Antoine Bergeri, 2 p. 100. — Charles Pedrino, 7 p. 100. — Jean Basso jeune, 4 p. 100. — Joseph Charvet, 3 p. 100. — Adjud., M. Ferdinand Mora, à Moûtiers, 11 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

**Ain.** — Dimanche 23 décembre, 2 h. — *Mairie d'Arv.* — Travaux communaux. Reconstruction de murs, déplacement des préaux et lieux d'aisances de l'école communale de garçons. Redressement du chemin d'intérêt commun n° 38. Montant des travaux, 3.565 fr. A valoir, 151 fr. 75. Total, 3.716 fr. 75. Cautionnement, 180 fr.

Renseignements à la mairie.

**Ain.** — Mercredi 9 janvier, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux de cylindrages à la vapeur sur les chemins vicinaux de toutes catégories pendant les années 1901, 1902 et 1903. Minimum annuel de tonnes kilométriques. Parcours sur empierrement à cylindre, 200.000 t. k. Cylindres de 13 tonnes jusqu'à 14 tonnes, 0 fr. 16. Cylindres de 14 tonnes et au-dessus, 0 fr. 15. Parcours sur route, 12.000 t. k. Cylindres de 13 tonnes jusqu'à 14 tonnes, 0 fr. 08. Cylindres de 14 tonnes et au-dessus, 0 fr. 075. Cautionnement, 1.500 fr.

Chaque concurrent sera tenu de justifier de sa nationalité, s'il en est requis, et de présenter : 1° un certificat de capacité n'ayant pas plus de trois ans de date, délivré par un homme de l'art, et présenté au visa de M. Dor, agent voyer en chef, huit jours au moins avant l'adjudication ; 2° un certificat du Trésorier général constatant le versement dans sa caisse du montant du cautionnement exigé, ou, à défaut du certificat précité, un engagement en bonne et due forme, de fournir ce cautionnement dans la huitaine, s'il est déclaré adjudicataire.

Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours excepté les dimanches et jours fériés dans les bureaux de la préfecture (3<sup>e</sup> division), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures.

**Isère.** — Jeudi 27 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Vienna.* — Travaux d'entretien et de réparations à exécuter pendant les années 1901, 1902 et 1903. Service d'architecture et service hydraulique. Première section. Terrassements, maçonnerie, carrelage, dallage et ouvrage en ciment. 2<sup>e</sup> section, pierre de taille. 3<sup>e</sup> section, charpente. 4<sup>e</sup> section, menuiserie. 5<sup>e</sup> section, serrurerie. 6<sup>e</sup> section, plâtrerie et peinture. 7<sup>e</sup> section, vitrerie. 8<sup>e</sup> section, ferblanterie, zinguerie, plomberie, canalisation pour les eaux, installation d'appareils d'éclairage. 9<sup>e</sup> section, fumisterie. Service de la voirie. Section unique. Terrassements, entretien des rues, chemins, promenades, pavage et trottoirs.

Visa par M. l'architecte voyer intermédiaire.

Les concurrents devront se faire inscrire au bureau de la voirie jusqu'au mardi 23, à 5 heures du soir, délai de rigueur.

Renseignements à la mairie.

**Jura.** — Jeudi 27 décembre, 3 h. — *Préfecture.* — Voirie départementale et vicinale. Chemins de grande communication. — 1<sup>er</sup> lot. Chemin de grande communication n° 4, d'Orgelet à Arbois. Rectification et empierrement cylindré entre le village de Pully et la rampe de Montesse, sur une longueur de 794 m. 70. Montant des travaux, 6.044 fr. 06. Somme à valoir, 455 fr. 94. Total, 6.500 fr. Cautionnement, 250 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin de grande communication n° 27, de Salins à Dortan. Démolition de la passerelle provisoire établie aux abords du pont de Jeurre sur la Bienne et vente des bois et fers en provenant. Montant des travaux, 612 fr. Total, 612 fr. Caution., 150 fr.

La valeur des bois et fers composant la passerelle est fixée par le projet à 2.760 fr. L'adjudicataire devenant propriétaire de ces matériaux devra verser à la caisse du département la somme représentant l'excédent de cette valeur sur les travaux à exécuter.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les

jours, excepté les dimanches et jours fériés : dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division, bureau des travaux publics), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

**Jura.** — Lundi 7 janvier, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux. Le sous-préfet de Poligny donne avis que le lundi 7 janvier 1901, à 2 h. 1/2 du soir, en l'Hôtel de Ville de Poligny, il sera procédé à l'adjudication des travaux ci-après désignés : 1<sup>er</sup> lot. Arsures. Chemin rural du bas du village, recouvrement du ruisseau des Arsures. Montant des travaux, 2.496 fr. 40. A valoir, 196 fr. 28. Total, 2.692 fr. 68. Cautionnement, 100 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Pillemoine. Construction d'un lavoir couvert. Montant des travaux, 5.612 fr. 53. A valoir, 375 fr. 34. Total, 6.017 fr. 87. Cautionnement, 280 fr. M. Schacre, architecte à Champagnole.

Visa par l'auteur du projet, huit jours au moins avant l'adjudication.

Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées au secrétariat de la sous-préfecture le samedi 5 janvier avant 5 heures du soir, ou parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du lundi. Renseignements à la sous-préfecture.

**Loire.** — *Préfecture.* — Ligne de Feurs à Panissières. 1<sup>o</sup> Substitution de la voie de 1 mètre à la voie monorail ; 2<sup>o</sup> prolongement éventuel de la Ligne dans le département du Rhône.

Le département de la Loire fait appel à tous les demandeurs qui pourront se présenter pour obtenir la concession de ladite ligne et qui feront des offres pour son établissement et pour son exploitation, dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Le département réserve son entière liberté pour apprécier le mérite, l'économie ou les avantages des diverses propositions qui lui seront adressées, ainsi que les garanties qui lui seront offertes, et pour arrêter son choix au mieux de ses intérêts.

Les propositions des demandeurs seront reçues à la préfecture de la Loire jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1901, dernier délai.

Les demandeurs pourront s'adresser, pour tous renseignements utiles, à la préfecture de la Loire, 3<sup>e</sup> division, ou à M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 3, rue Marengo, à Saint-Etienne.

**Ministère de la Guerre.** — Mardi 8 janvier, 2 h. — *Mairie d'Alais.* — Service du génie. Chefferie de Nîmes. Entretien des bâtiments et ouvrages de la place d'Alais pendant les années 1901 et 1902.

Le cahier des clauses et conditions générales et toutes les pièces relatives au marché sont déposés dans les bureaux du service du génie à Nîmes, place de l'Esplanade, où l'on peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 11 heures le matin et de 2 heures à 5 heures le soir.

**Var.** — Dimanche 6 janvier, 2 h. — *Mairie de Rians.* — Travaux communaux. Aménagement du groupe scolaire. Réparations diverses, menuiseries, etc., et construction d'un étage. Montant des travaux, 31.606 fr. 40. A valoir, 1.643 fr. 60. Total, 23.250 fr. Cautionnement, 1.200 fr.

Renseignements à la mairie.

**Ministère de la Guerre.** — Jeudi 10 janvier, 1 h. — *Mairie de Gray.* — Service du génie. Chefferie de Langres. Travaux d'entretien des bâtiments militaires de la place de Gray, pendant les années 1901 à 1903 inclus. Montant approximatif du lot, 1.600 fr. par an. Les personnes qui veulent concourir à l'adjudication devront produire les pièces réglementaires au chef du génie à Langres, avant le 5 janvier 1901. Les soumissions pourront être envoyées par lettre recommandée et devront, dans ce cas, parvenir au chef du génie à Langres, le 9 janvier 1901 au plus tard. Pour tous renseignements, s'adresser au bureau du génie à Gray (quartier Grenier) et à Langres (Porte des Moulins).

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

*Lyon.* — Pax Labor, entreprise de travaux par les ouvriers en bâtiments de Lyon. Capital 700 francs. Durée 99 ans. Siège social, cours Lafayette, 78.

MODIFICATIONS DE SOCIÉTÉS

*Lyon.* — Varloud et Cie, avenue de Noailles, 54. Capital porté à 101.000 fr. par suite d'un apport de 75.000 fr. par un commanditaire.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

		les 100 kil.
Cuivre en lingots affiné . . . . .	200 »	105 »
— en planche rouge . . . . .	242 50	245 »
— — — — — jaune . . . . .	185 »	187 50
Etain Banca en lingots . . . . .	337 50	340 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	327 50	330 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon . . . . .	49 »	49 50
— ouvré : tuyaux et feuilles . . . . .	52 »	52 50
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	45 »	46 »
— laminé en feuilles. <i>Vieille montagne</i> . . . . .	68 »	69 »
— — — — — <i>Autres marques</i> . . . . .	67 »	68 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	400 »	» »
— laminé . . . . .	500 »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	375 »	» »
— laminé . . . . .	475 »	» »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	24 »	25 »
Fer à double T, AO . . . . .	25 »	26 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .	28 »	29 »
Mercure . . . . . le kilo	750 »	760

## LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## AVIS DU COMITÉ CONSULTATIF

Le Comité consultatif des assurances contre les accidents du travail, consulté par le Ministre du Commerce sur l'interprétation à donner à la loi du 9 avril 1898, en ce qui concerne diverses questions, a émis les avis suivants :

« Les approvisionnements de fers en gros sont assimilables aux approvisionnements de bois et constituent, comme eux, des « chantiers » au sens de la loi susvisée.

« La loi n'est pas plus applicable aux coliques de plomb qu'à toutes les autres maladies professionnelles. »

## CONCOURS

## LYON

AGENT-VOYER CANTONAL

Un concours pour l'emploi d'agent-voyer cantonal s'ouvrira à Lyon, le lundi 28 janvier 1901, à 8 heures du matin, à la Préfecture. Le nombre des candidats à déclarer admissibles ne pourra dépasser six. Inscription à la Préfecture avant le 1<sup>er</sup> janvier 1901.

## LE MARCHÉ SIDÉRURGIQUE FRANÇAIS

Dans notre région, voici qu'on suit les autres et que la baisse sur les fers commence. La baisse est de 2 francs par 100 kilogrammes sur les fers marchands; elle est appliquée depuis une quinzaine de jours pour les livraisons courantes faites à la consommation par les maisons de vente.

Le cours de 27 francs pour la 1<sup>re</sup> classe est donc un minimum, et, pour des commandes d'une certaine importance, on peut même obtenir des bonifications. Les tôles de fer de 3 millimètres et au-dessus ne valent plus que 30 francs, celles d'acier 30 fr. 50. Les doubles T 1<sup>re</sup> catégorie sont descendus à 26 francs.

On dit que ce sont les grosses maisons de vente de la région qui, inquiètes de voir les commandes aller ailleurs, ont provoqué ces baisses de prix.

La récente adjudication de matériel roulant faite par la Compagnie du Nord n'a pas été favorable aux usines de la Loire, dont les prix se trouvaient sensiblement supérieurs à ceux des forges du Nord, de l'Est et de la Belgique, qui ont eu une part de cette adjudication.

On cote à Saint-Etienne : fers I 1<sup>re</sup> classe, 26 fr. ; fers marchands, 1<sup>re</sup> classe, 27 fr. ; tôles de fer de 3 millimètres et plus, 29 fr. ; tôles d'acier, 30 fr.

A Lyon, on cote : fer laminé de 1<sup>re</sup> classe, 27 à 28 fr. ; fer à double T, AO, 25 à 26 fr. ; tôle ordinaire, 30 à 31 fr.

En Meurthe-et-Moselle, c'est encore le calme qui domine. Les cours sont faibles. Fers marchands n° 2, 24 fr. ; planchers, 23 fr. ; fers spéciaux, 28 fr. ; feuillards, 29 fr. ; tôles d'acier, 31 fr.

## Les Industries d'Art et le Service militaire

Le ministre de la guerre vient de communiquer aux députés un projet qui a pour but d'accorder un plus grand nombre de dispenses du service militaire (c'est-à-dire des réductions à un an) aux départements industriels, au moyen d'une répartition proportionnelle à l'importance des industries d'art qu'ils contiennent. Actuellement le nombre des dispenses ne peut dépasser un demi pour cent du contingent à incorporer pour trois ans. D'après le projet nouveau, le paragraphe 3 de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889 serait modifié ainsi qu'il suit :

Les jeunes gens exerçant les industries d'art sont désignés par le jury d'état, formé d'ouvriers et de patrons. Le nombre de ces jeunes gens ne pourra en aucune façon dépasser un demi pour cent du contingent total à incorporer pour trois ans.

La répartition des dispenses entre les divers départements est faite d'après l'importance relative des industries d'art qui y sont exercées et, dans chaque département, elles sont attribuées jusqu'à concurrence du quantum lui revenant, aux premiers classés par le jury d'examen, quel que soit le département d'origine des candidats.

Un règlement d'administration publique établira la proportionnalité suivant le coefficient attribué à chaque département au point de vue du développement des industries d'art. Ces coefficients pour notre région sont les suivants :

Ain, 300; Allier, 350; Hautes-Alpes, 50; Ardèche, 150; Côte d'Or, 750; Doubs, 1800; Drôme, 300; Gard, 450; Isère, 500; Jura, 2500; Loire, 2900; Haute-Loire, 350; Puy-de-Dôme, 500; Rhône, 3400; Saône-et-Loire, 650; Haute-Saône, 800; Savoie, 150; Haute-Savoie, 150.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY 4, Rue Gentil. — 25198

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

## CARREAUX EN CIMENT

**VVE A. DEMOLINS**, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

## PRODUITS RÉFRACTAIRES &amp; GRÈS

**PROST ET PICARD à Givors** (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

## ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE &amp; SABLE

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

**SABLE.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Drilage à vapeur sur le Rhône. Sable, Graviers, Cailloux roulés.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

**PERRUSSON FILS & DESFONTAINES.** — Fabrication générale de tous les produits céramiques employés dans la construction. Dépôt général, 85 quai Pierre-Scize à Lyon.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la C<sup>ie</sup> des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

## CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME &amp; PAVES

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 55, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**CHAUX ET CEMENTS.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments *Vicat* pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de *Trept* (Isère); du *Val d'Amby* (Isère). Seuls vendeurs des *Chaux de Craus* (Valette-Viillard) succursale à Saint Etienne (Loire); Saint-Fons (Rhône).

## PEINTURE &amp; PLÂTRERIE

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

**CHEVROT ET DELEUZE**, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. *Lattes suisses*. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des *Plâtres de Savoie* de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des *Plâtres de l'Isle* (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; St-Fons, 9, quai St-Gobain.

## CÉRAMIQUE

**PRODUITS CÉRAMIQUES. PROST FRÈRES**, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

**PRODUITS CÉRAMIQUES.** — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des *Tuileries de Roanne*, *Sainte-Foy-l'Argentière*, *Bourgogne* et *Saint-Vallier*. Spécialité de *Boisseries* pour cheminées, *Tuyaux en grès*. Fabrication de *tuyaux en poterie* pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Plâtres en ciment à prix réduits qualité exceptionnelle. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

**PERRUSSON FILS & DESFONTAINES.** — Céramique pour décoration architecturale. Dépôt 85, quai Pierre-Scize, Lyon.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Gloire LYON-VAISE



# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

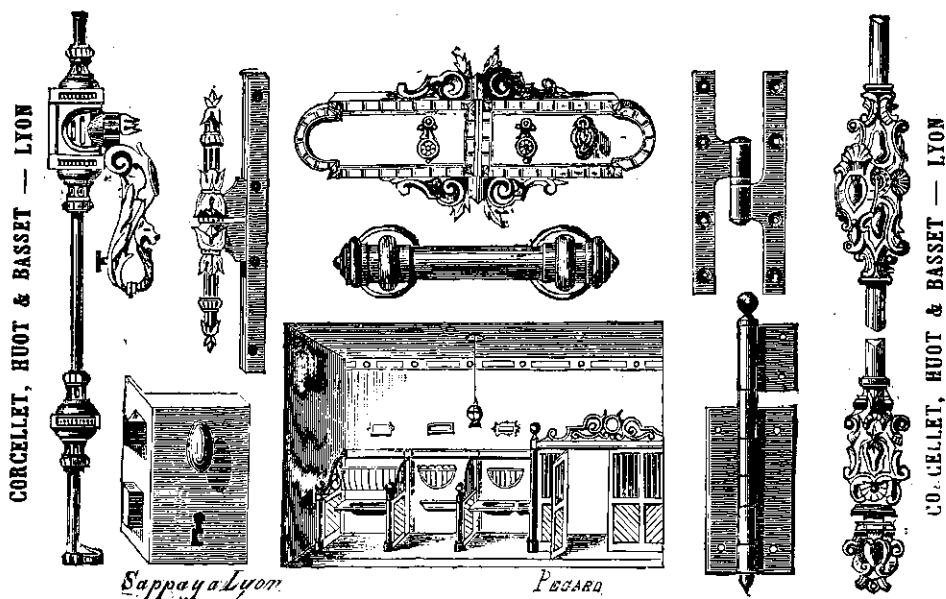


BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées ou sculptées.

Envoi franco de l'Album



CORCELLET, HUOT & BASSET — LYON

CORCELLET, HUOT & BASSET — LYON

Sappaya Lyon

PESARO

Demandez partout le "THE DES MANDARINS"  
QUALITÉ SUPÉRIEURE

ANC. M<sup>ON</sup> DURET & REVOL  
Fondée en 1852

## VERZIER & GUIQUET

Cours Lafayette, 83, LYON

Chemins riches et de commerce. Travaux d'églises.  
Monuments funéraires.  
Spécialité pour ébénistes, lavabos.

Usine à vapeur, 32, rue Robert

Dépôt des faïences décoratives, J. Lebailly. TÉL. 9-70

## CARRELAGES

ENTREPRISES POUR HOPITAUX  
Eglises, châteaux, villas

CARREAUX en grès de Maubeuge  
CARREAUX et PAVAGES  
en grès de Beauvais (Oise)  
CARREAUX en ciment

CARREAUX en terre  
d'Orange et  
de Marseille  
TOMETTES de  
Salernes

CARREAUX  
en faïence de Paris

FAIENCINE  
(Revêtement verre)  
Ereveté S. G. D. G.

BALUSTRES en PIERRE

TERRE DÉCORATIVE  
mat et émaillée

BOITES 33, rue Paul-Chenavard  
21, cours Lafayette.

EMPLOYÉ d'administration dis-  
posant de quelques  
heures chaque jour, demande travail à faire chez  
lui ou dans bureaux : copies, lettres, factures,  
bordereaux.  
S'adresser ou écrire, M. PONTONNIER,  
rue Mulet, 7.

Compagnie des Grès français de Pouilly-sur-Saône

# TUYAUX GRÈS

VERNISSÉS INALTÉRABLES

Résistant aux plus hautes Pressions et aux Acides, pour Conduites d'eau et d'acide, Egouts, Descentes de Cabinets, etc

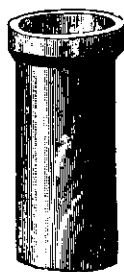
## FAVRE FRÈRES

SEULS CONCESSIONNAIRES

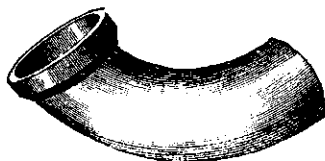
50, 51, 52, quai de Serin  
LYON

MÉDAILLE D'OR

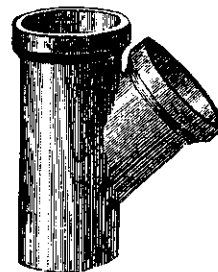
A l'Exposition Universelle de Paris 1889  
La plus haute Récompense accordée aux fabricants français et étrangers dans cette industrie



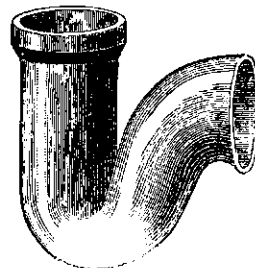
TUYAU



COUDE



CULOTTE SIMPLE



SIPHON

MAISON FAVRE  
LYON